
Statistique policière de la criminalité (SPC)



Rapport annuel Genève 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINEN UND -DIREKTOREN
CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DEI DIRETTRICI E DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP).....	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par commune	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	13
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	14
2.3.2.1	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	16
2.3.3.1	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.4	Prévenus selon la loi	18
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18
2.4.2.1	Code pénal (CP).....	18
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	19
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	19
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	20
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	21
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	21
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	24
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
2.4.5.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	25
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	26
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	26
3	Partie détaillée.....	27
3.1	Infractions de violence.....	27
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	29
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	29
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	30
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	30
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	30

3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	32
3.2	Violences domestiques.....	33
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	33
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	34
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	36
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	38
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
3.5	Brigandage.....	40
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	40
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
3.6	Vol.....	41
3.6.1	Répartition selon le type de vol	41
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	41
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	42
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	42
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
3.7	Vol de véhicule.....	44
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	44
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
3.8	Dommmages à la propriété.....	45
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	45
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	45
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	46
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
4	Évolution.....	56

4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	58
4.1.4	Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
4.1.5	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	60
4.1.6	Infractions à la loi sur les étrangers	61
4.1.7	Loi sur les étrangers: infractions par commune	62
4.1.8	Infractions de violence	63
4.1.9	Infractions de violence domestique	64
4.1.10	Infractions contre le patrimoine	65
4.2	Graphiques	66
4.2.1	Infractions selon la loi	66
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	67
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	68
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	68
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	69
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	70
5.1	Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)	70
6	Glossaire méthodologique	71
6.1	Introduction	71
6.2	Définitions	71
6.2.1	Le cas/l'affaire	71
6.2.2	L'infraction	71
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	71
6.2.4	La personne lésée	71
6.2.5	La population résidente permanente	71
6.2.6	Etat des communes	72
6.3	Principes d'exploitation des données	72
6.3.1	Statistique de sortie	72
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	72
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	72
6.4	Chiffres clés	72
6.4.1	Chiffres absolus	72
6.4.2	Chiffres relatifs	72
6.4.3	Graphiques	73
7	Index des tableaux	74
8	Index des figures	75

1 Introduction

Voici la 8^{ème} édition nationale de la statistique policière de la criminalité (SPC) portant sur les données genevoises. Pour un bref descriptif des opérations motivées par certaines évolutions constatées dans le présent rapport, ainsi que des analyses complémentaires, prière de se reporter à notre *Rapport d'activité 2016*.

La présente édition comporte des données sur l'évolution de la criminalité entre 2010 et 2016. L'extrait du tableau 31 que nous reproduisons ci-après résume la situation genevoise, en particulier en matière d'infractions au code pénal. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 29% entre 2011 et 2016¹ et de 19% entre 2009, première édition de la SPC, et 2016.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Code pénal (CP)	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938

© OFS, Neuchâtel 2017

Le poids des infractions contre le patrimoine dans l'évolution positive entre 2009 et 2016

Cette évolution très positive est due pour l'essentiel à la forte diminution des infractions contre le patrimoine qui représentent en 2016 près du 76% des infractions au code pénal. Ces infractions reculent de 23% entre 2009 et 2016, de 35% entre 2011, année record, et 2016.

Le tableau ci-après présente une sélection d'infractions au patrimoine et donne la variation par rapport à 2015, 2009 et 2011.

	2016	Variation 2016/2015	Variation 2016/2009	Variation 2016/2011
Infractions au code pénal (CP)				
Total vie et intégrité	2'093	-0.8%	-21.6%	-6.9%
<i>Infractions contre le patrimoine :</i>				
Brigandages	317	-7.3%	-48.6%	-43.7%
Vols par effraction	3'722	-24.7%	-42.4%	-54.0%
- dont immeuble locatif	1'940	-22.9%	-39.9%	-54.6%
- dont villa/maison à une famille	637	-32.9%	-45.8%	-50.0%
- dont commerces	367	-20.2%	-54.9%	-50.5%
- dont autres	778	-23.7%	-37.5%	-56.9%
Vols par introduction clandestine	813	1.2%	-44.7%	-40.7%
Total vols par effraction et par introduction furtive	4'535	-21.1%	-42.8%	-52.1%
Vols à la tire	4'091	-3.9%	-8.4%	-46.4%
Vols de véhicules	4'628	-2.0%	-11.9%	-3.2%
Vols sur/dans un véhicule	1'336	-12.4%	-25.4%	-56.7%
Vols par effraction de véhicule	2'588	-12.2%	-31.1%	-44.8%
Vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	3'924	-12.3%	-29.3%	-49.5%

Les vols de véhicule motorisés sont également en baisse (-22%, que ce soit par rapport à 2009 ou 2011), tandis que les vols de bicyclettes et de vélomoteurs (y compris à assistance électrique) augmentent de près de 9% entre 2011 et 2016. En prenant 2009 comme année de référence, ces vols baissent de près de 7%.

Les atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle : entre stabilité et évolution contrastée

Les infractions à l'intégrité corporelle enregistrent une baisse de près de 8% par rapport à 2011. Toutefois, entre 2012 et 2016, le trait dominant est la stabilité de ces infractions. Les infractions à l'intégrité sexuelle connaissent

¹ L'année 2015 montre une augmentation due à un ajustement technique. Pour rappel, l'**avertissement au lecteur** du rapport annuel 2015. Une spécificité pour la SPC 2015 affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté : "En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle." Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015.

Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le rapport d'activité 2015 (<http://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2015/rapport-d-activite-2015.pdf>). Les volumes 2015-2016 sont comparables, l'effet de l'ajustement technique est neutralisé.

une évolution irrégulière. Après la tendance à la hausse depuis 2011, l'année 2016 est en retrait de 5% par rapport à 2015, année la plus forte de la série.

Violences ou menaces contre les autorités et les fonctionnaires: retour à la baisse

Les violences ou menaces contre les autorités et les fonctionnaires reculent de 24% par rapport à 2015 (volume le plus important de la série) en termes d'infractions (en termes d'affaires, l'évolution est parallèle). A noter que le volume 2016 est proche de celui de 2010, les années 2011 à 2014 se situant à un niveau plus contenu.

Evolution des prévenus mineurs parallèle à l'évolution générale

Entre 2011 et 2016, les prévenus mineurs d'atteintes à l'intégrité corporelle diminuent de 20%. L'année 2015 apparaît comme une anicroche dans la série. Les prévenus d'infractions contre le patrimoine sont en baisse de 12%. Le nombre de prévenus mineurs d'infractions à l'intégrité corporelle, en comptage unique, se situe entre 150 et 160 en 2015 et 2016, il se situait entre 130 et 140 les trois années précédentes et à 297 en 2009. Fait remarquable, les années 2008 à 2010 enregistraient des effectifs nettement plus élevés pour les deux types d'infractions.

Victimes de violence : une répartition stable entre genres

La répartition entre genres des victimes pour les infractions de violence reste stable. Les hommes représentent plus du 70% des victimes de brigandages, même si la part des femmes tend à augmenter très légèrement (de 2% sur les trois dernières années). Pour les atteintes à l'intégrité corporelle, la part des hommes est de 52% en 2016. Elle est stable au cours des trois dernières années. A l'intérieur de la catégorie, on observe de fortes variations. Les victimes femmes sont majoritaires (à 62%) dans les voies de fait, en lien avec la violence domestique. Ailleurs les hommes sont majoritaires, à plus de 80% pour les infractions les plus graves.

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans ce domaine, le relevé statistique rend compte pour l'essentiel de l'activité policière, importante suite à la politique criminelle commune entre le Conseil d'Etat et le Ministère public signée en août 2012 et renouvelée deux fois dans l'intervalle. Les infractions recensées pour trafic oscillent entre 1'500 et 1'700 au cours des trois dernières années, qui connaissent les volumes les plus élevés depuis 2010.

Infractions à la loi sur les étrangers

Le total général de ces infractions recule de 21% par rapport à 2015. Le volume 2016 est le plus bas enregistré depuis 2013. Les violations des dispositions sur l'entrée en Suisse et le séjour illégal représentent le 87% du total.

Plus d'informations

Le rapport annuel SPC et le rapport d'activité 2016 sont accessibles sur notre site internet :

<http://www.ge.ch/police/a-votre-service/statistiques/>

Nouveauté cette année, un certain nombre de données sont mises à disposition sous forme de cartes (Story Maps, en firefox) à l'adresse (le lien est également accessible depuis le site Internet de la police) :

<https://sitg.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=c3c18b55d57841b2b1044ac5f11fa567>

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages internet de l'OFS à l'adresse ci-après :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

L'OFS met par ailleurs à disposition diverses comparaisons accessibles aux adresses suivantes (en firefox) :

- Comparaisons inter-villes: <https://www.media-stat.admin.ch/charts/pks/dashboard-vi-fr.html>
- Comparaisons inter-cantoniales: <https://www.media-stat.admin.ch/charts/pks/dashboard-kt-fr.html>

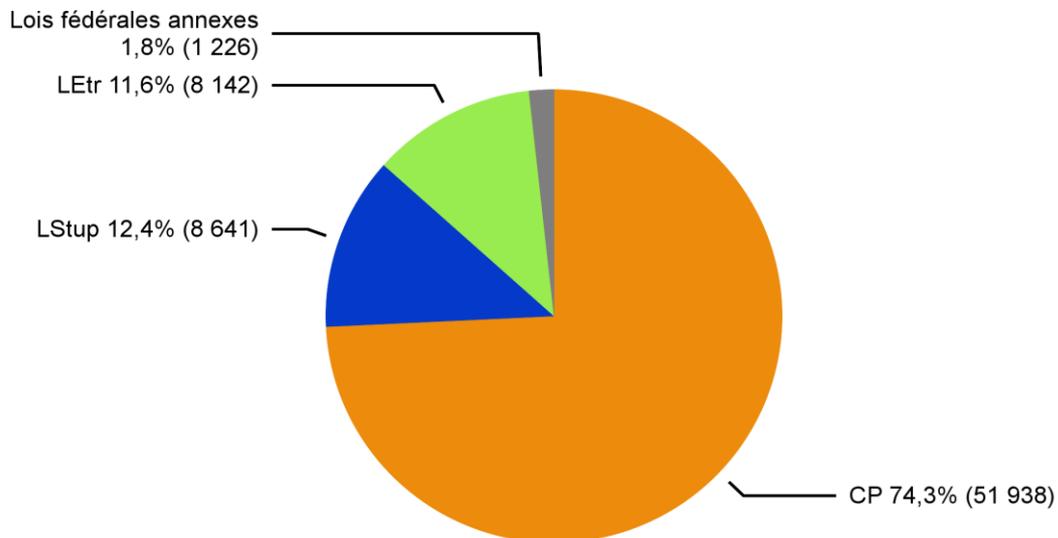
Police cantonale - Genève, mars 2017.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 1 226 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2016. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	58 800	23,8%	51 938	25,7%	-12%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 250	99,6%	8 641	99,6%	-7%
Loi sur les étrangers (LEtr)	10 335	100,0%	8 142	100,0%	-21%
Autres lois fédérales annexes	1 331	97,7%	1 226	98,4%	-8%

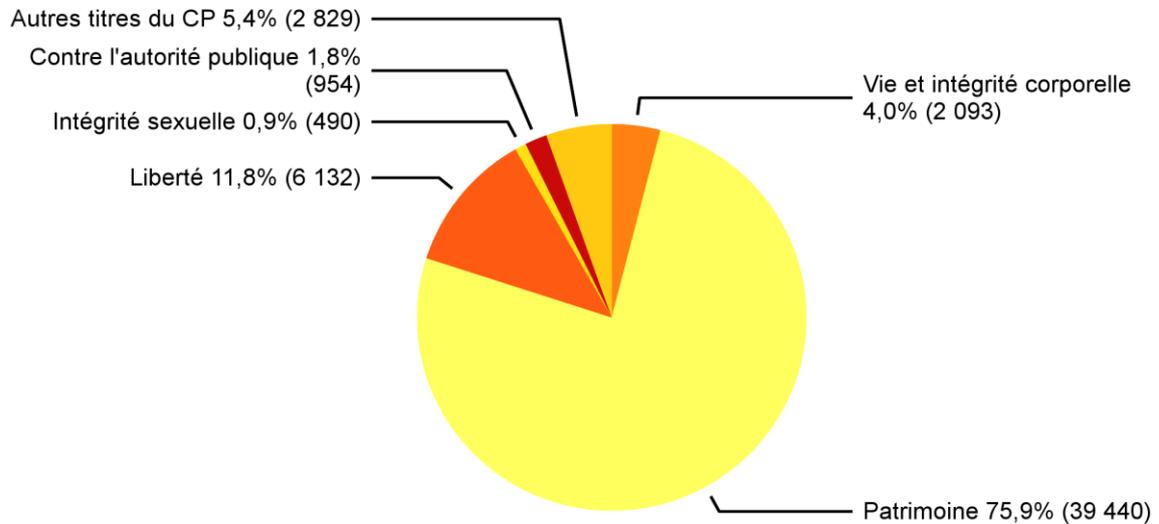
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

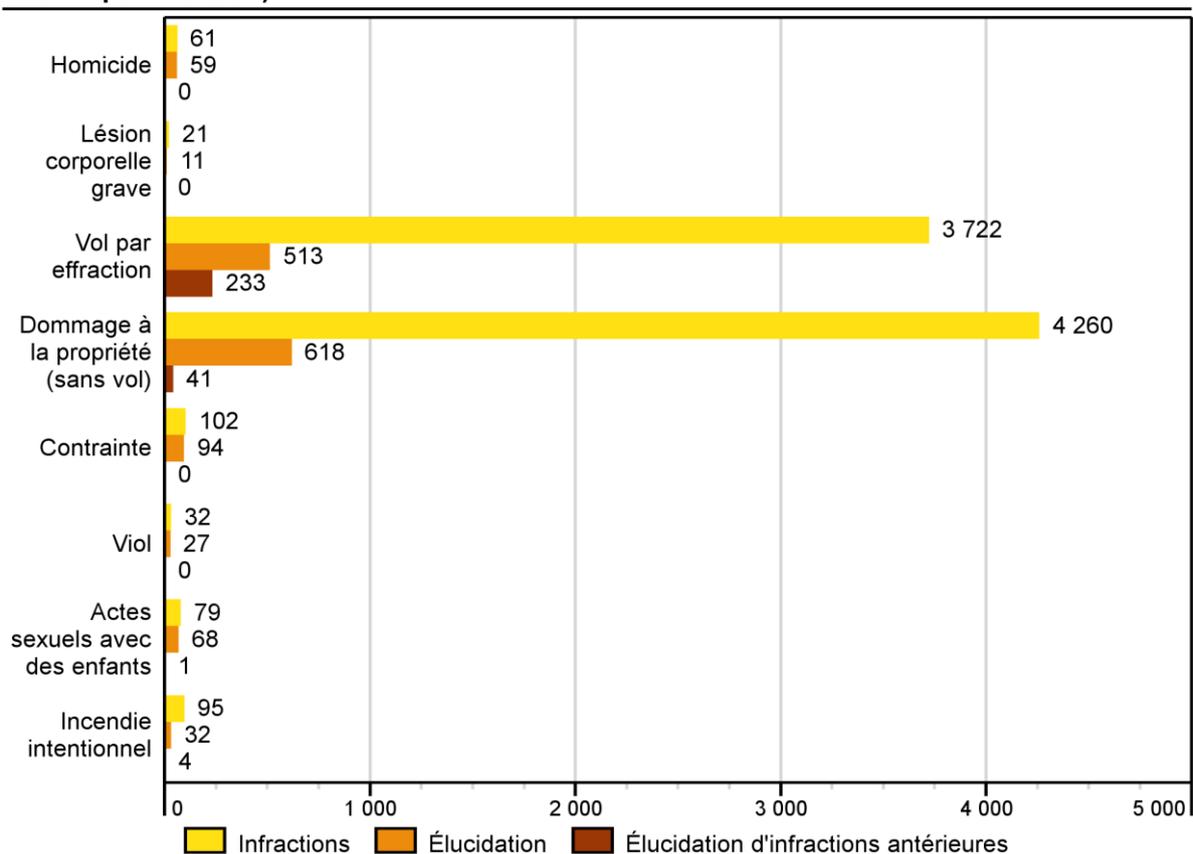
	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	58 800	23,8%	51 938	25,7%	-12%
Total vie et intégrité corporelle	2 110	87,2%	2 093	88,6%	-1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	100,0%	6	100,0%	50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	32	90,6%	55	96,4%	72%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	33	57,6%	21	52,4%	-36%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 188	88,0%	1 135	89,8%	-4%
Total patrimoine	45 179	12,7%	39 440	13,8%	-13%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	23 890	10,6%	20 771	11,0%	-13%
dont vol par effraction	4 944	11,7%	3 722	13,8%	-25%
dont vol à l'arrachée	446	7,4%	328	4,9%	-26%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 722	3,2%	4 628	3,5%	-2%
Brigandage (Art. 140)	342	28,1%	317	33,4%	-7%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 487	12,6%	4 260	14,5%	-22%
Escroquerie (Art. 146)	620	48,9%	848	46,7%	37%
Extorsion et chantage (Art. 156)	43	74,4%	38	78,9%	-12%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	93	100,0%	63	100,0%	-32%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 514	90,6%	1 611	93,0%	6%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	209	86,6%	271	85,2%	30%
Total liberté	6 770	32,4%	6 132	35,1%	-9%
Menaces (Art. 180)	979	94,2%	1 035	94,5%	6%
Contrainte (Art. 181)	128	96,9%	102	92,2%	-20%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	17	100,0%	15	100,0%	-12%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	28	85,7%	21	81,0%	-25%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	693	39,7%	621	41,5%	-10%
Total intégrité sexuelle	517	85,9%	490	89,0%	-5%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	72	94,4%	79	86,1%	10%
Viol (Art. 190)	35	77,1%	32	84,4%	-9%
Exhibitionnisme (Art. 194)	50	66,0%	34	76,5%	-32%
Pornographie (Art. 197)	29	96,6%	36	83,3%	24%
Total danger collectif	189	21,7%	135	31,1%	-29%
Incendie intentionnel (Art. 221)	132	18,9%	95	33,7%	-28%
Total autorité publique	1 404	99,0%	954	99,0%	-32%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	267	98,5%	202	99,0%	-24%
Total administration de la justice	141	98,6%	131	93,9%	-7%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	19	100,0%	30	86,7%	58%
Autres infractions du Code pénal	976	81,6%	952	90,2%	-2%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

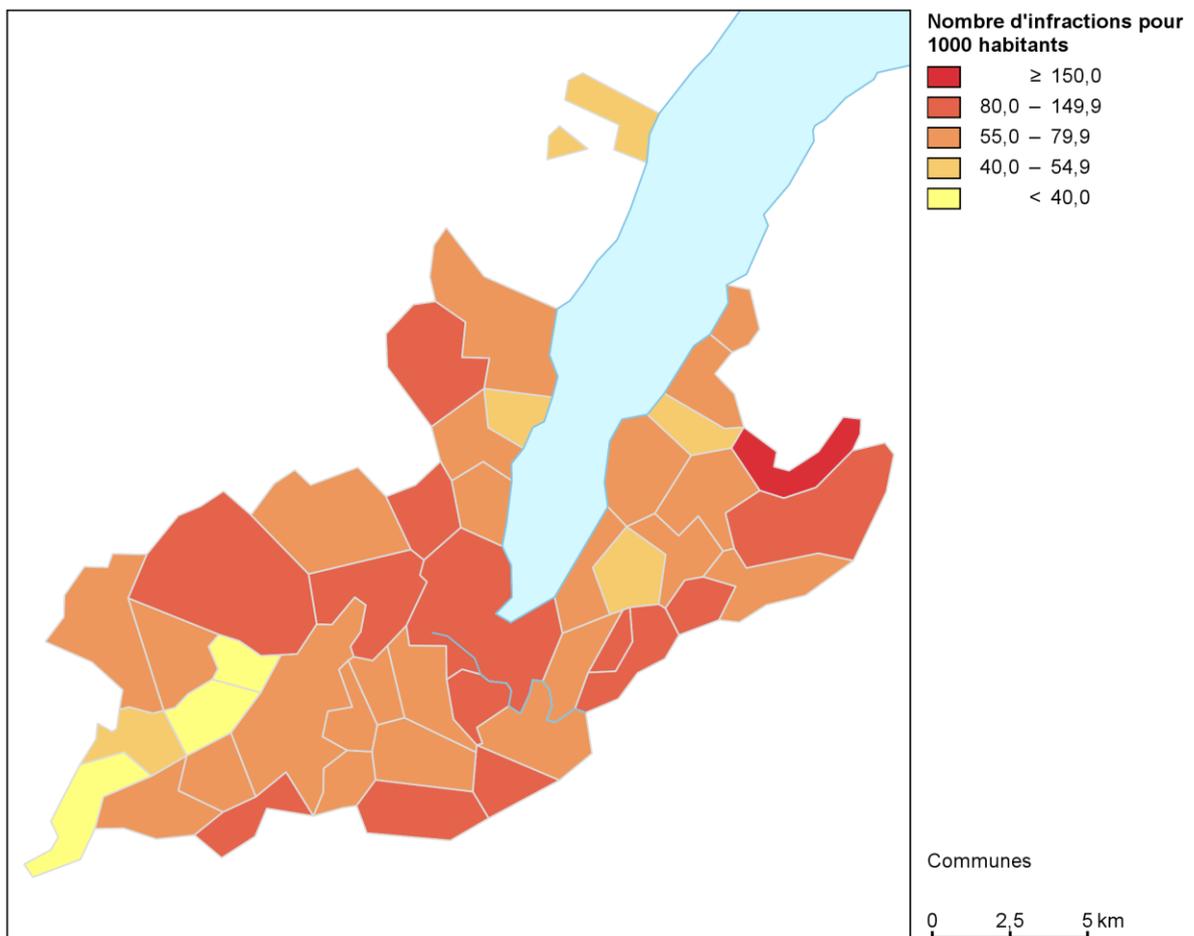
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	30 226	194 565	155,4	26 609	198 072	134,3	-12%
Vernier	3 634	34 477	105,4	2 998	34 655	86,5	-18%
Lancy	2 523	30 919	81,6	2 063	31 359	65,8	-18%
Meyrin	1 830	21 993	83,2	1 687	22 152	76,2	-8%
Carouge (GE)	2 520	20 910	120,5	2 290	21 342	107,3	-9%
Onex	1 361	18 305	74,4	1 030	18 635	55,3	-24%
Thônex	1 397	13 971	100,0	1 266	13 955	90,7	-9%
Versoix	872	13 057	66,8	795	13 263	59,9	-9%
Le Grand-Saconnex	1 667	12 033	138,5	1 622	12 107	134,0	-3%
Veyrier	695	10 999	63,2	759	11 273	67,3	9%
Chêne-Bougeries	1 069	11 105	96,3	820	11 222	73,1	-23%
Plan-les-Ouates	940	10 281	91,4	704	10 344	68,1	-25%
Bernex	698	9 813	71,1	552	9 932	55,6	-21%
Chêne-Bourg	858	8 149	105,3	684	8 472	80,7	-20%
Collonge-Bellerive	666	7 819	85,2	534	7 998	66,8	-20%
Cologny	427	5 098	83,8	397	5 500	72,2	-7%
Confignon	263	4 457	59,0	300	4 520	66,4	14%
Satigny	517	4 016	128,7	417	4 107	101,5	-19%
Pregny-Chambésy	323	3 594	89,9	251	3 693	68,0	-22%
Bellevue	235	3 236	72,6	223	3 260	68,4	-5%
Perly-Certoux	311	3 066	101,4	231	3 039	76,0	-26%
Genthod	153	2 774	55,2	119	2 747	43,3	-22%
Vandoeuvres	172	2 564	67,1	109	2 513	43,4	-37%
Anières	213	2 398	88,8	163	2 426	67,2	-23%
Troinex	175	2 329	75,1	234	2 336	100,2	34%
Bardonnex	157	2 241	70,1	245	2 260	108,4	56%
Meinier	170	2 080	81,7	148	2 140	69,2	-13%
Puplinge	185	2 043	90,6	246	2 122	115,9	33%
Corsier (GE)	136	2 018	67,4	110	2 017	54,5	-19%
Avully	101	1 775	56,9	92	1 771	51,9	-9%
Collex-Bossy	112	1 675	66,9	154	1 665	92,5	38%
Chancy	80	1 519	52,7	62	1 598	38,8	-23%
Dardagny	113	1 532	73,8	104	1 532	67,9	-8%
Avusy	78	1 450	53,8	113	1 426	79,2	45%
Jussy	168	1 256	133,8	134	1 271	105,4	-20%
Aire-la-Ville	35	1 151	30,4	44	1 160	37,9	26%
Choulex	86	1 104	77,9	86	1 139	75,5	0%
Hermance	116	1 013	114,5	79	1 016	77,8	-32%
Cartigny	28	870	32,2	34	865	39,3	21%
Soral	36	762	47,2	61	752	81,1	69%
Autres communes	3 454	2 968	–	3 369	3 080	–	-2%

© OFS, Neuchâtel 2017

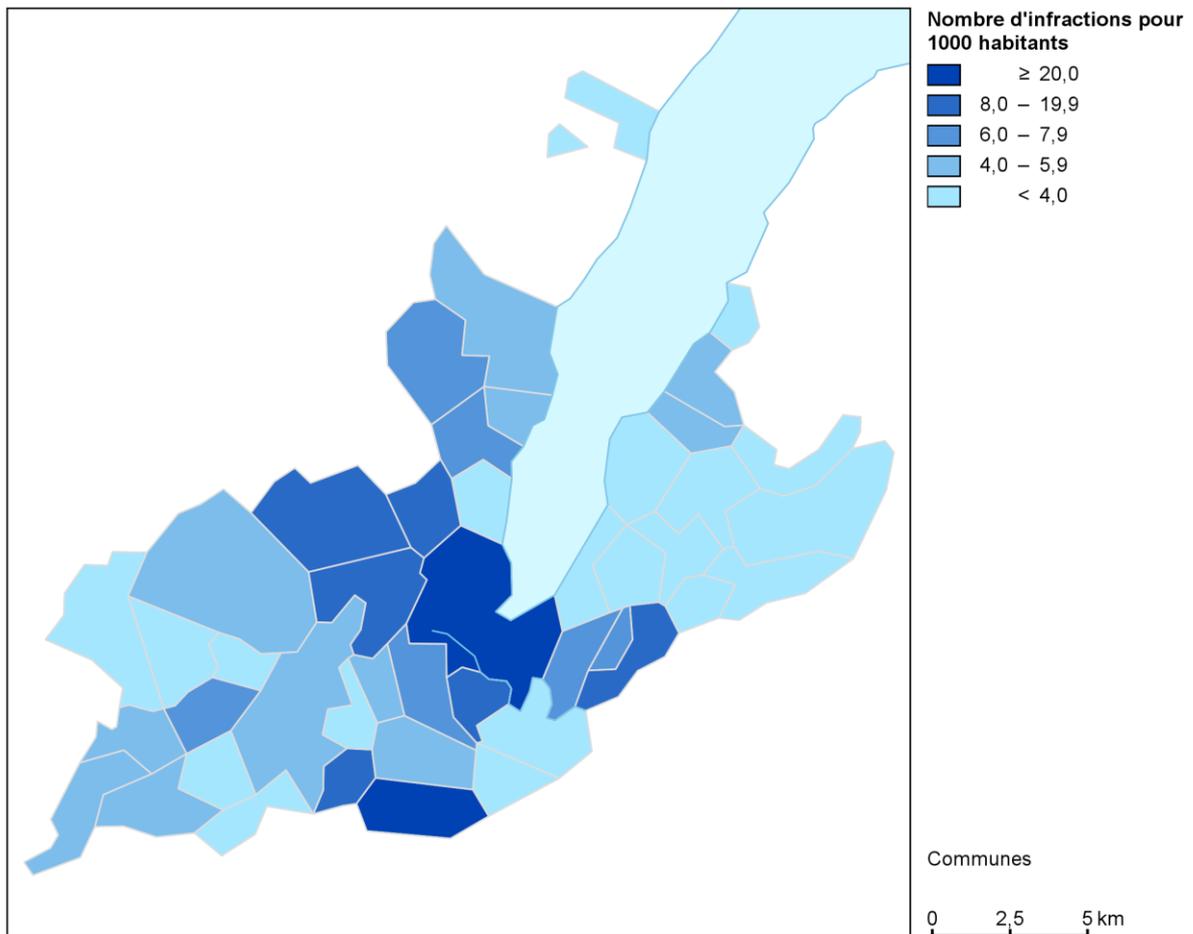
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	6 519	194 565	33,5	6 342	198 072	32,0	-3%
Vernier	622	34 477	18,0	380	34 655	11,0	-39%
Lancy	195	30 919	6,3	246	31 359	7,8	26%
Meyrin	114	21 993	5,2	202	22 152	9,1	77%
Carouge (GE)	200	20 910	9,6	178	21 342	8,3	-11%
Onex	166	18 305	9,1	95	18 635	5,1	-43%
Thônex	324	13 971	23,2	251	13 955	18,0	-23%
Versoix	79	13 057	6,1	76	13 263	5,7	-4%
Le Grand-Saconnex	210	12 033	17,5	159	12 107	13,1	-24%
Veyrier	41	10 999	3,7	32	11 273	2,8	-22%
Chêne-Bougeries	71	11 105	6,4	76	11 222	6,8	7%
Plan-les-Ouates	125	10 281	12,2	61	10 344	5,9	-51%
Bernex	51	9 813	5,2	40	9 932	4,0	-22%
Chêne-Bourg	58	8 149	7,1	57	8 472	6,7	-2%
Collonge-Bellerive	19	7 819	2,4	17	7 998	2,1	-11%
Cologny	17	5 098	3,3	21	5 500	3,8	24%
Confignon	31	4 457	7,0	18	4 520	4,0	-42%
Satigny	18	4 016	4,5	22	4 107	5,4	22%
Pregny-Chambésy	26	3 594	7,2	4	3 693	1,1	-85%
Bellevue	28	3 236	8,7	24	3 260	7,4	-14%
Perly-Certoux	46	3 066	15,0	44	3 039	14,5	-4%
Genthod	20	2 774	7,2	14	2 747	5,1	-30%
Vandoeuvres	2	2 564	0,8	0	2 513	0,0	-100%
Anières	14	2 398	5,8	11	2 426	4,5	-21%
Troinex	11	2 329	4,7	3	2 336	1,3	-73%
Bardonnex	146	2 241	65,1	163	2 260	72,1	12%
Meinier	1	2 080	0,5	0	2 140	0,0	-100%
Puplinge	6	2 043	2,9	5	2 122	2,4	-17%
Corsier (GE)	1	2 018	0,5	10	2 017	5,0	900%
Avully	7	1 775	3,9	9	1 771	5,1	29%
Collex-Bossy	8	1 675	4,8	12	1 665	7,2	50%
Chancy	2	1 519	1,3	7	1 598	4,4	250%
Dardagny	11	1 532	7,2	3	1 532	2,0	-73%
Avusy	3	1 450	2,1	8	1 426	5,6	167%
Jussy	9	1 256	7,2	4	1 271	3,1	-56%
Aire-la-Ville	4	1 151	3,5	0	1 160	0,0	-100%
Choulex	0	1 104	0,0	4	1 139	3,5	-
Hermance	0	1 013	0,0	3	1 016	3,0	-
Cartigny	0	870	0,0	6	865	6,9	-
Soral	0	762	0,0	0	752	0,0	0%
Autres communes	45	2 968	-	34	3 080	-	-24%

© OFS, Neuchâtel 2017

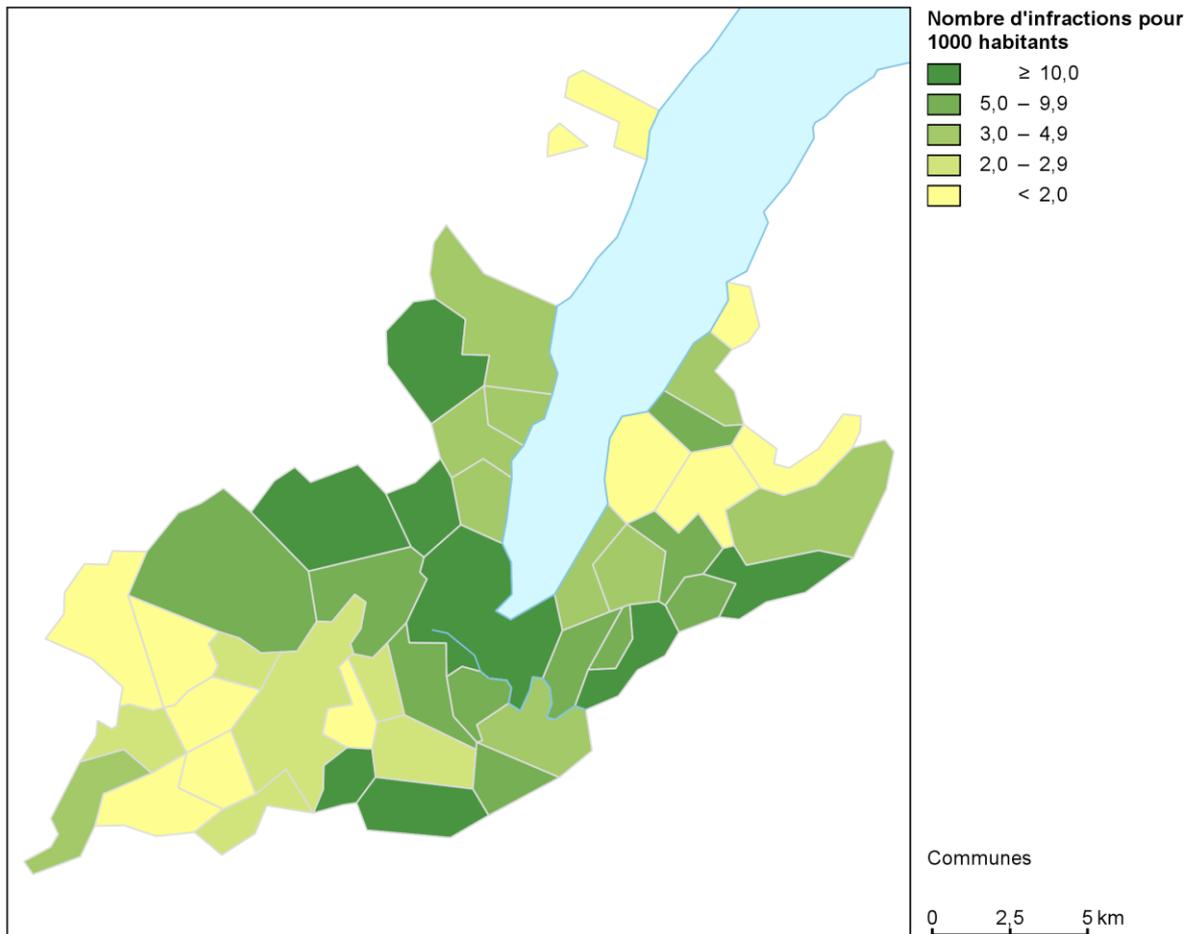
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	7 716	194 565	39,7	5 612	198 072	28,3	-27%
Vernier	499	34 477	14,5	330	34 655	9,5	-34%
Lancy	190	30 919	6,1	170	31 359	5,4	-11%
Meyrin	162	21 993	7,4	274	22 152	12,4	69%
Carouge (GE)	212	20 910	10,1	172	21 342	8,1	-19%
Onex	81	18 305	4,4	55	18 635	3,0	-32%
Thônex	385	13 971	27,6	356	13 955	25,5	-8%
Versoix	25	13 057	1,9	62	13 263	4,7	148%
Le Grand-Saconnex	334	12 033	27,8	371	12 107	30,6	11%
Veyrier	28	10 999	2,5	53	11 273	4,7	89%
Chêne-Bougeries	91	11 105	8,2	91	11 222	8,1	0%
Plan-les-Ouates	71	10 281	6,9	24	10 344	2,3	-66%
Bernex	24	9 813	2,4	27	9 932	2,7	13%
Chêne-Bourg	74	8 149	9,1	76	8 472	9,0	3%
Collonge-Bellerive	25	7 819	3,2	15	7 998	1,9	-40%
Cologny	16	5 098	3,1	22	5 500	4,0	38%
Confignon	12	4 457	2,7	5	4 520	1,1	-58%
Satigny	10	4 016	2,5	25	4 107	6,1	150%
Pregny-Chambésy	19	3 594	5,3	17	3 693	4,6	-11%
Bellevue	22	3 236	6,8	13	3 260	4,0	-41%
Perly-Certoux	67	3 066	21,9	96	3 039	31,6	43%
Genthod	32	2 774	11,5	12	2 747	4,4	-63%
Vandoeuvres	2	2 564	0,8	8	2 513	3,2	300%
Anières	26	2 398	10,8	12	2 426	4,9	-54%
Troinex	13	2 329	5,6	23	2 336	9,8	77%
Bardonnex	96	2 241	42,8	94	2 260	41,6	-2%
Meinier	8	2 080	3,8	1	2 140	0,5	-88%
Puplinge	4	2 043	2,0	18	2 122	8,5	350%
Corsier (GE)	1	2 018	0,5	12	2 017	5,9	1 100%
Avully	2	1 775	1,1	5	1 771	2,8	150%
Collex-Bossy	10	1 675	6,0	22	1 665	13,2	120%
Chancy	0	1 519	0,0	5	1 598	3,1	-
Dardagny	2	1 532	1,3	1	1 532	0,7	-50%
Avusy	2	1 450	1,4	2	1 426	1,4	0%
Jussy	10	1 256	8,0	4	1 271	3,1	-60%
Aire-la-Ville	2	1 151	1,7	3	1 160	2,6	50%
Choulex	3	1 104	2,7	6	1 139	5,3	100%
Hermance	2	1 013	2,0	1	1 016	1,0	-50%
Cartigny	9	870	10,3	0	865	0,0	-100%
Soral	1	762	1,3	2	752	2,7	100%
Autres communes	47	2 968	-	45	3 080	-	-4%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	7 089	471	126	1 066	263	3 925	1 211	1	26
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 489	281	36	1 055	59	1 871	187	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	4 435	145	44	1 166	118	2 491	469	1	1

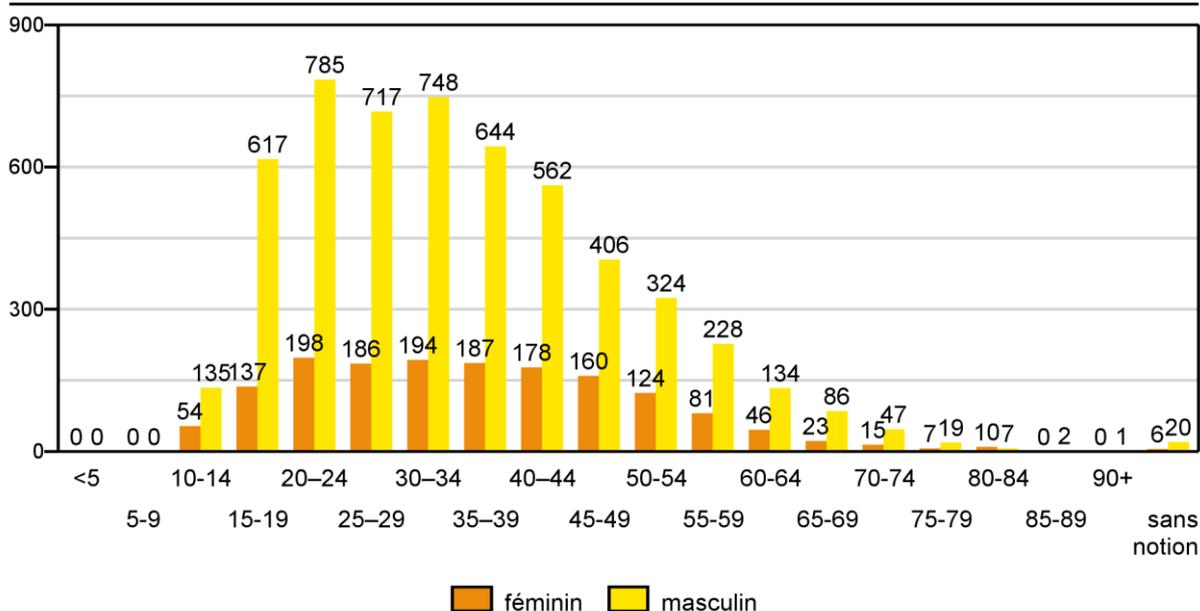
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

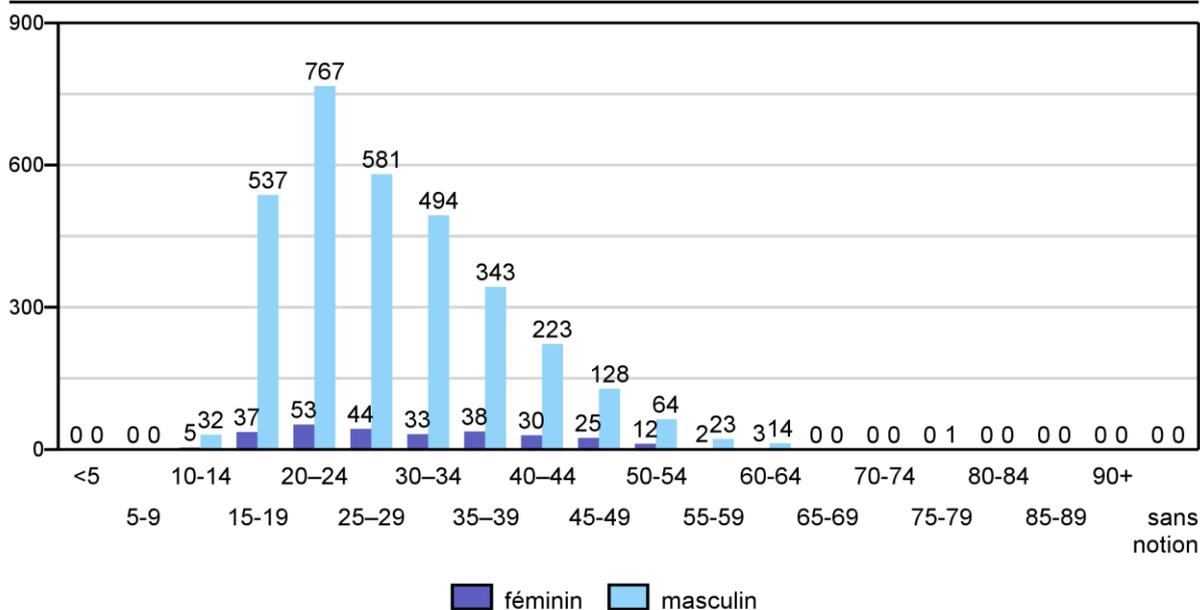
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

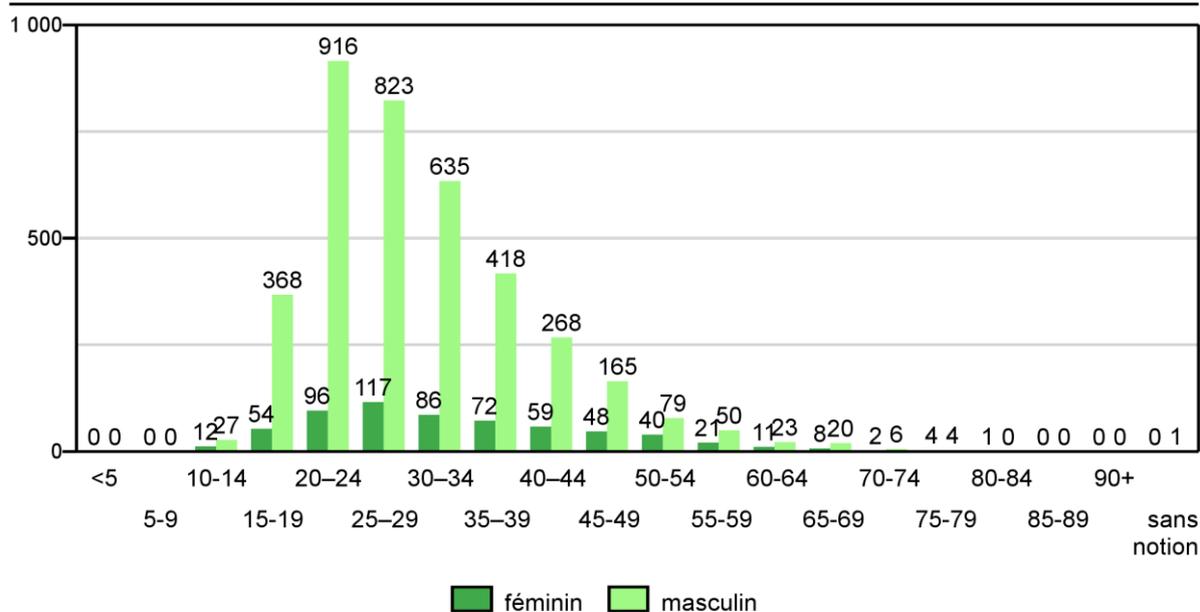
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

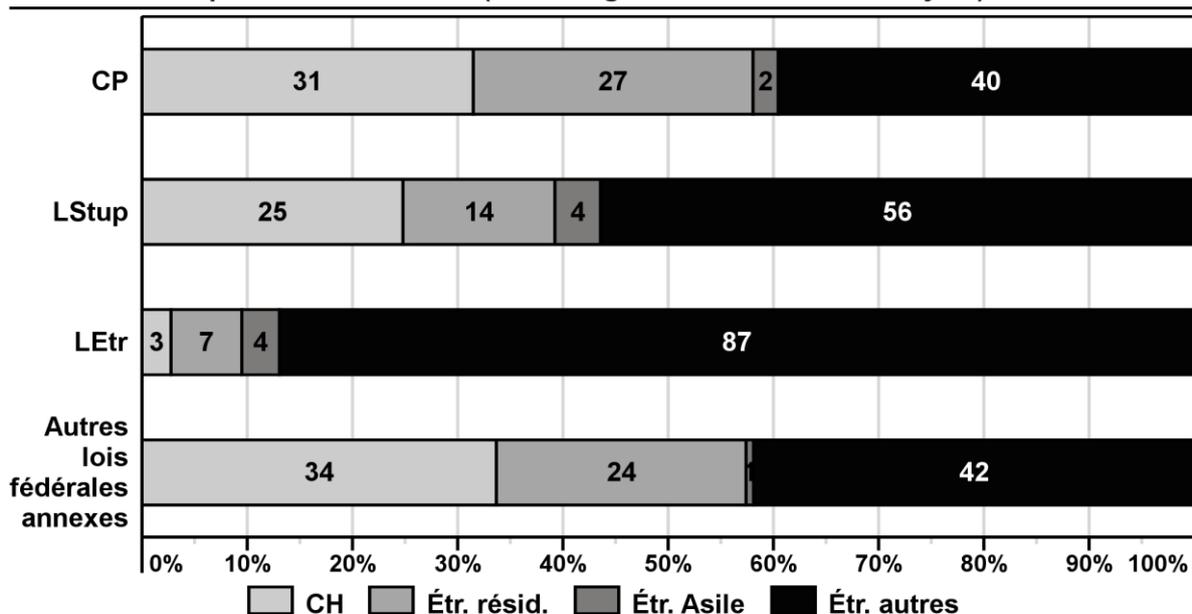
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	7 088	4 116	168	2 804
Suisse	2 231	2 231		
Total étrangers	4 857	1 885	168	2 804
France	918	252	0	666
Portugal	472	416	0	56
Roumanie	429	16	0	413
Algérie	242	40	11	191
Italie	189	141	0	48
Kosovo	161	82	6	73
Espagne	157	117	0	40
Maroc	154	47	5	102
Albanie	146	2	1	143
Tunisie	119	47	6	66
Brésil	116	71	0	45
Guinée	97	14	3	80
Serbie-et-Monténégro	83	25	6	52
Géorgie	72	2	10	60
Congo (Kinshasa)	71	41	10	20
Nigéria	51	8	5	38
Cameroun	50	34	1	15
Bolivie	47	30	0	17
Syrie	46	5	16	25
Turquie	45	36	1	8
Sénégal	42	16	0	26
Gambie	39	7	1	31
Royaume-Uni	38	20	0	18

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Russie	37	18	5	14
Irak	35	9	9	17
Erythrée	34	14	19	1
Pérou	32	19	0	13
Colombie	30	18	0	12
Bélarus	29	0	7	22
Côte d'Ivoire	29	16	2	11
Inconnu	29	4	1	24
Bulgarie	28	5	0	23
Afghanistan	28	7	7	14
Croatie	27	1	0	26
Macédoine	26	15	2	9
Chine	26	5	1	20
Palestine	24	1	0	23
Bosnie et Herzégovine	23	11	3	9
Allemagne	22	11	0	11
Angola	22	13	4	5
Libye	22	3	1	18
Mali	22	2	0	20
Somalie	22	11	6	5
Chili	22	9	0	13
Egypte	21	17	1	3
Iran	18	3	2	13
République dominicaine	17	10	0	7
Liban	16	8	1	7
Belgique	15	7	0	8
Moldova	15	1	1	13
Ukraine	15	3	2	10
Guinée-Bissau	14	1	1	12
Mongolie	14	0	1	13
Hongrie	13	2	0	11
Lituanie	13	2	0	11
Equateur	13	12	0	1
Sri Lanka	13	5	2	6
Sierra Leone	12	3	1	8
Philippines	12	6	0	6
Inde	11	9	0	2
Grèce	10	3	0	7
Pakistan	10	5	0	5
Apatride	10	4	1	5
Autres nationalités	242	123	6	113

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	3 489	1 369	152	1 968
Suisse	866	866		
Total étrangers	2 623	503	152	1 968
France	500	59	0	441
Albanie	398	1	0	397
Guinée	192	7	28	157
Portugal	184	122	0	62
Nigéria	166	2	27	137
Gambie	151	2	20	129
Algérie	106	12	3	91
Espagne	86	57	0	29
Maroc	69	11	2	56
Italie	66	47	0	19
Sénégal	63	9	5	49
Tunisie	52	5	5	42
Mali	44	0	9	35
Roumanie	40	1	0	39
Guinée-Bissau	38	0	4	34
Géorgie	30	1	3	26
Brésil	28	15	0	13
Kosovo	24	17	0	7
Sierra Leone	21	1	3	17
Côte d'Ivoire	17	4	2	11
Libye	12	0	1	11
République dominicaine	12	6	0	6
Royaume-Uni	11	6	0	5
Serbie-et-Monténégro	11	2	1	8
Congo (Kinshasa)	11	7	0	4
Somalie	11	2	6	3
Cameroun	10	5	0	5
Erythrée	10	5	3	2
Colombie	10	9	0	1
Palestine	10	0	0	10
Autres nationalités	240	88	30	122

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	4 434	421	159	3 854
Suisse	122	122		
Total étrangers	4 312	299	159	3 854
France	805	40	0	765
Albanie	406	0	0	406
Kosovo	301	29	2	270
Guinée	239	3	22	214
Algérie	229	4	8	217
Roumanie	225	2	0	223
Nigéria	157	1	21	135
Maroc	153	7	3	143
Gambie	151	2	10	139
Brésil	125	21	0	104
Portugal	107	46	0	61
Tunisie	104	3	4	97
Sénégal	74	6	2	66
Serbie-et-Monténégro	65	6	4	55
Mongolie	53	0	2	51
Mali	52	0	5	47
Géorgie	50	0	6	44
Italie	49	16	0	33
Chine	45	2	1	42
Côte d'Ivoire	37	3	2	32
Syrie	37	2	8	27
Espagne	36	14	0	22
Bolivie	36	6	0	30
Guinée-Bissau	33	0	1	32
Cameroun	29	12	1	16
Libye	29	2	2	25
Philippines	29	1	1	27
Turquie	27	5	0	22
Congo (Kinshasa)	26	3	3	20
Palestine	25	0	1	24
Croatie	24	0	0	24
Macédoine	24	3	1	20
Irak	22	1	2	19
Sierra Leone	21	0	2	19
Colombie	21	3	0	18
Afghanistan	21	1	4	16
Bélarus	20	0	2	18
Erythrée	18	2	9	7
Russie	16	3	1	12
Somalie	15	2	7	6
Royaume-Uni	14	4	0	10
Soudan	14	1	1	12
Iran	14	2	2	10
Ouganda	13	2	2	9
Inde	13	1	0	12
Angola	12	2	3	7
Pérou	11	3	0	8
Ukraine	10	0	0	10
Autres nationalités	275	33	14	228

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 9: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	262	130	80	46	57	22	597
Suisses	123	63	31	24	24	5	270
Étrangers	139	67	49	22	33	17	327
résidents	73	30	14	15	14	8	154
asile	4	7	4	2	1	1	19
autres	62	30	31	5	18	8	154
Total adultes	3 215	1 570	726	338	524	118	6 491
Suisses	965	512	213	100	144	27	1 961
Étrangers	2 250	1 058	513	238	380	91	4 530
résidents	857	430	202	103	120	19	1 731
asile	64	33	17	7	23	5	149
autres	1 329	595	294	128	237	67	2 650

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	97	175	19	15	11	0	317
Suisses	54	105	9	8	4	0	180
Étrangers	43	70	10	7	7	0	137
résidents	19	35	7	6	4	0	71
asile	1	3	1	0	2	0	7
autres	23	32	2	1	1	0	59
Total adultes	853	1 538	267	196	280	38	3 172
Suisses	218	336	60	43	26	3	686
Étrangers	635	1 202	207	153	254	35	2 486
résidents	143	205	34	22	21	7	432
asile	34	60	22	8	18	3	145
autres	458	937	151	123	215	25	1 909

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	153	30	3	2	1	0	189
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	153	30	3	2	1	0	189
résidents	12	0	0	0	0	0	12
asile	3	0	0	0	0	0	3
autres	138	30	3	2	1	0	174
Total adultes	2 954	720	259	106	170	36	4 245
Suisses	109	12	1	0	0	0	122
Étrangers	2 845	708	258	106	170	36	4 123
résidents	247	33	3	2	1	1	287
asile	123	21	7	4	1	0	156
autres	2 475	654	248	100	168	35	3 680

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	10 464	1 965	545	214	156	1

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

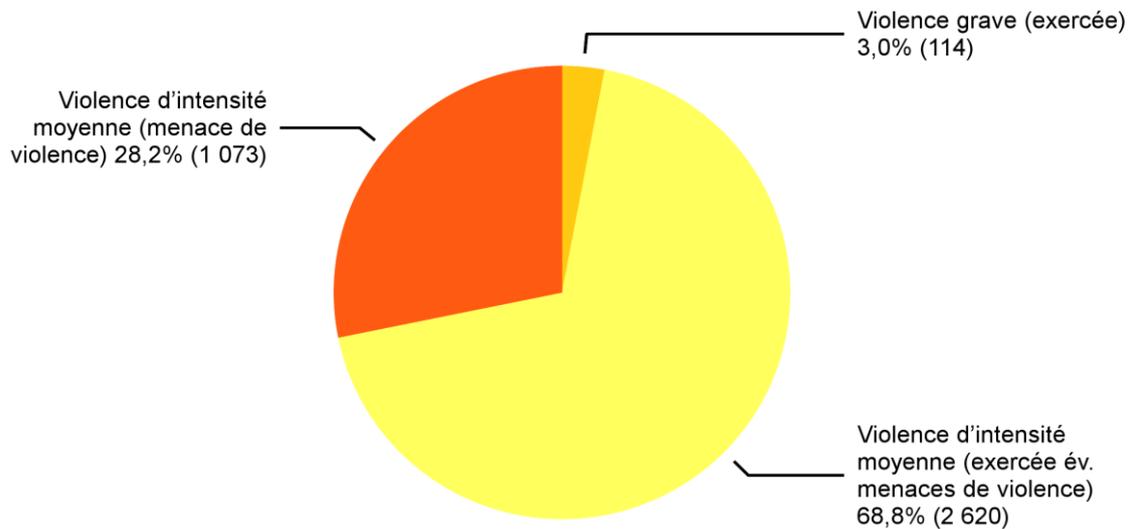
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	3 927	84,6%	3 807	85,9%	-3%
Violence grave (exercée)	106	75,5%	114	85,1%	8%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	36	91,7%	61	96,7%	69%
Homicides avec arme à feu	6	83,3%	18	100,0%	200%
Homicides avec arme coupante/tranchante	19	94,7%	31	96,8%	63%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides avec violence physique	7	85,7%	3	100,0%	-57%
Homicides autre instrument	2	100,0%	3	66,7%	50%
Homicides sans notion/inconnu	1	100,0%	4	100,0%	300%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	33	57,6%	21	52,4%	-36%
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	50,0%	5	80,0%	25%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	100,0%	2	0,0%	-33%
Lés. corp. graves avec violence physique	20	60,0%	10	40,0%	-50%
Lés. corp. graves autre instrument	5	40,0%	4	75,0%	-20%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	1	100,0%	0	–	-100%
Viol (Art. 190)	35	77,1%	32	84,4%	-9%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0,0%	0	–	-100%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 799	81,7%	2 620	82,7%	-6%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 188	88,0%	1 135	89,8%	-4%
Voies de fait (Art. 126)	511	96,9%	512	98,0%	0%
Participation à rixe (Art. 133) ²	34	100,0%	37	100,0%	9%
Participation à agression (Art. 134) ²	212	63,2%	218	59,6%	3%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	341	28,2%	317	33,4%	-7%
Contrainte (Art. 181)	128	96,9%	102	92,2%	-20%
Mariage forcé (Art. 181a)	2	100%	0	–	-100%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	28	85,7%	21	81,0%	-25%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	84	77,4%	75	81,3%	-11%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	267	98,5%	202	99,0%	-24%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 022	93,3%	1 073	93,9%	5%
Menaces (Art. 180)	979	94,2%	1 035	94,5%	6%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	43	74,4%	38	78,9%	-12%

© OFS, Neuchâtel 2017

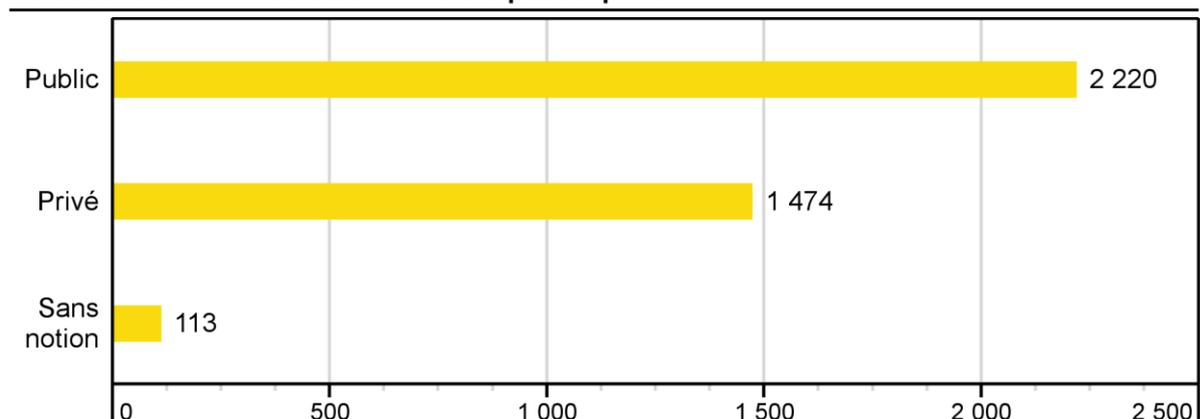
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2017

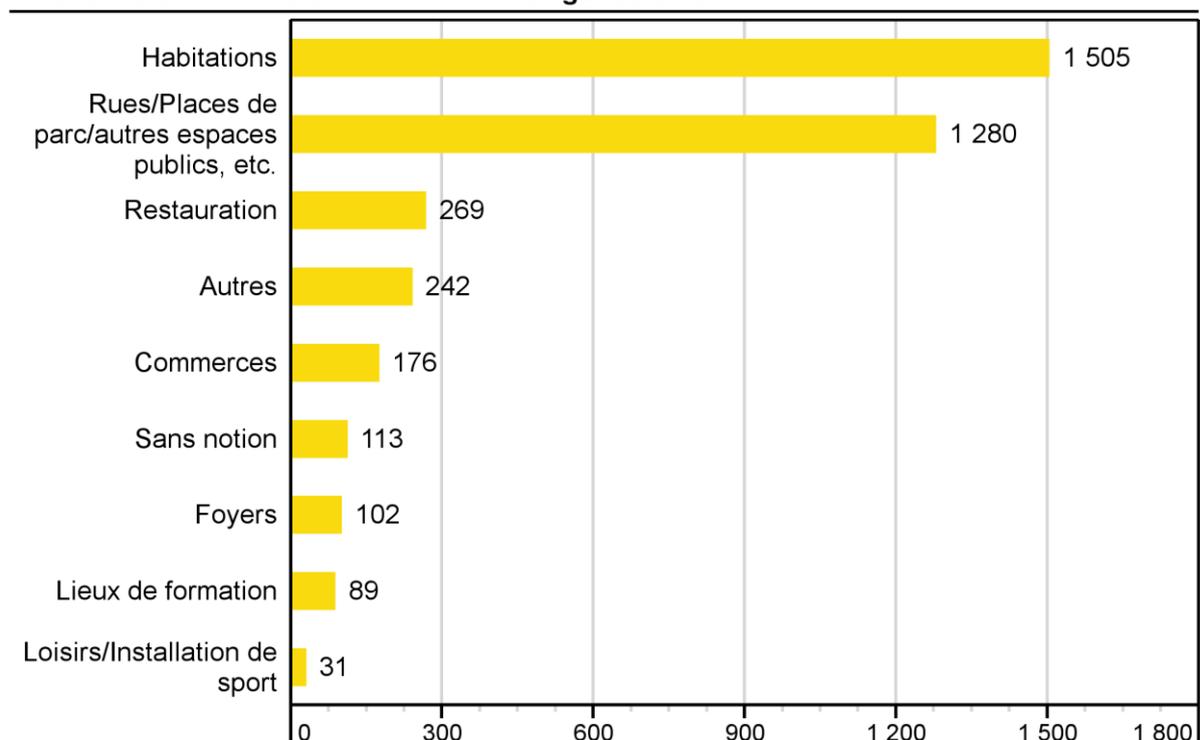
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

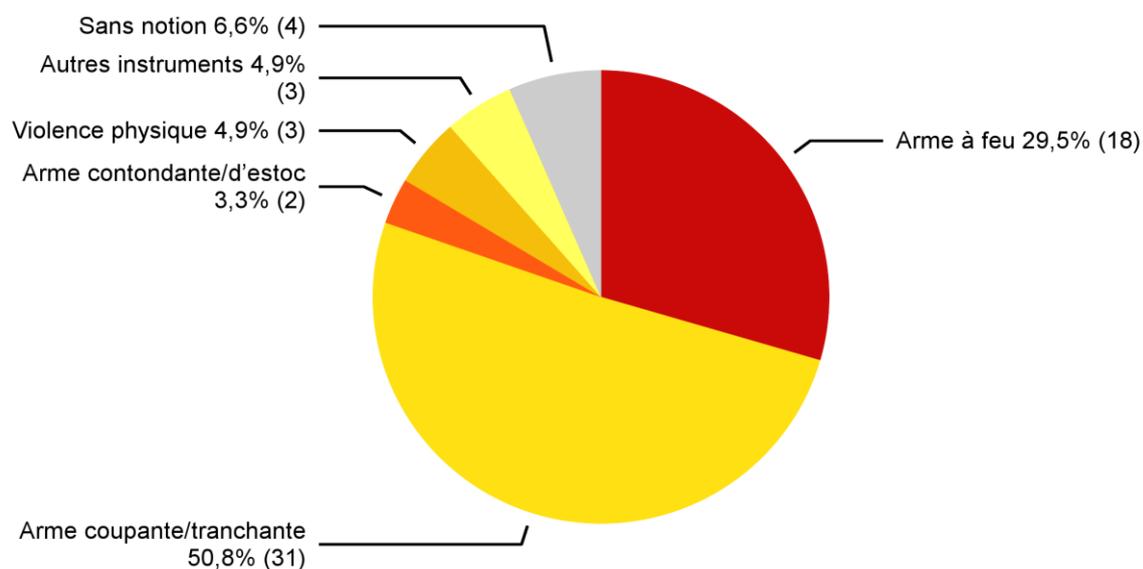
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2017

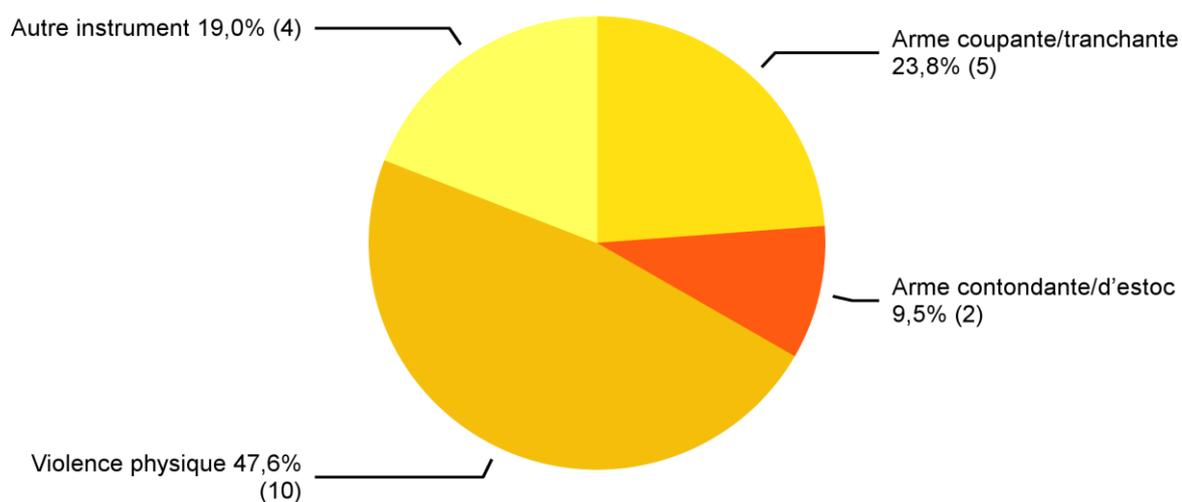
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 481	216	416	1 849	1 960	1 535	940
Violence grave (exercée)	97	5	18	74	90	64	29
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	58	1	14	43	53	36	15
Homicides arme à feu	11	0	4	7	10	3	0
Homicides arme coupante/tranchante	39	1	9	29	35	27	12
Homicides arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	2	0
Homicides violence physique	3	0	0	3	3	1	1
Homicides autre instrument	2	0	1	1	2	2	1
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	11	0	1	10	9	9	3
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	4	0	1	3	3	4	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	4	0	0	4	3	3	2
Lés. corp. graves autre instrument	3	0	0	3	3	2	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	29	4	3	22	29	20	11
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	1 895	184	337	1 374	1 494	1 175	729
Lésions corporelles simples (Art. 123)	986	80	181	725	775	626	408
Voies de fait (Art. 126)	500	43	55	402	374	280	213
Participation à rixe (Art. 133)	37	4	16	17	34	26	13
Participation à agression (Art. 134)	125	45	38	42	98	71	39
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	121	26	44	51	107	80	20
Contrainte (Art. 181)	97	2	6	89	74	53	38
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	15	1	2	12	12	11	7
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	1	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	57	9	11	37	54	40	29
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	142	9	38	95	127	99	26
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	948	55	125	768	767	603	387
Menaces (Art. 180)	916	52	118	746	744	581	379
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	37	4	9	24	27	27	11

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 072	303	461	2 264	1 618	1 410	44
Violence grave (exercée)	113	12	20	81	61	52	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	61	4	8	49	45	16	0
Homicides avec arme à feu	18	2	2	14	11	7	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	31	2	6	23	27	4	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	0	2	0
Homicides avec violence physique	3	0	0	3	1	2	0
Homicides autre instrument	3	0	0	3	2	1	0
Homicides sans notion/inconnu	4	0	0	4	4	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	21	1	7	13	17	4	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	0	1	4	5	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	1	0	1	2	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	10	0	4	6	7	3	0
Lés. corp. graves autre instrument	4	0	2	2	3	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	32	7	5	20	0	32	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 385	273	392	1 697	1 284	1 078	23
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 113	123	167	823	602	511	0
Voies de fait (Art. 126)	508	71	66	371	194	314	0
Participation à rixe (Art. 133)	20	2	10	8	17	3	0
Participation à agression (Art. 134)	172	30	44	98	114	58	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	326	27	100	181	219	89	18
Contrainte (Art. 181)	104	7	10	82	30	69	5
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	21	4	2	15	11	10	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	75	23	15	37	6	69	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	180	0	12	168	158	22	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 044	74	118	830	448	574	22
Menaces (Art. 180)	1 017	69	117	814	433	567	17
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	34	6	2	21	21	8	5

© OFS, Neuchâtel 2017

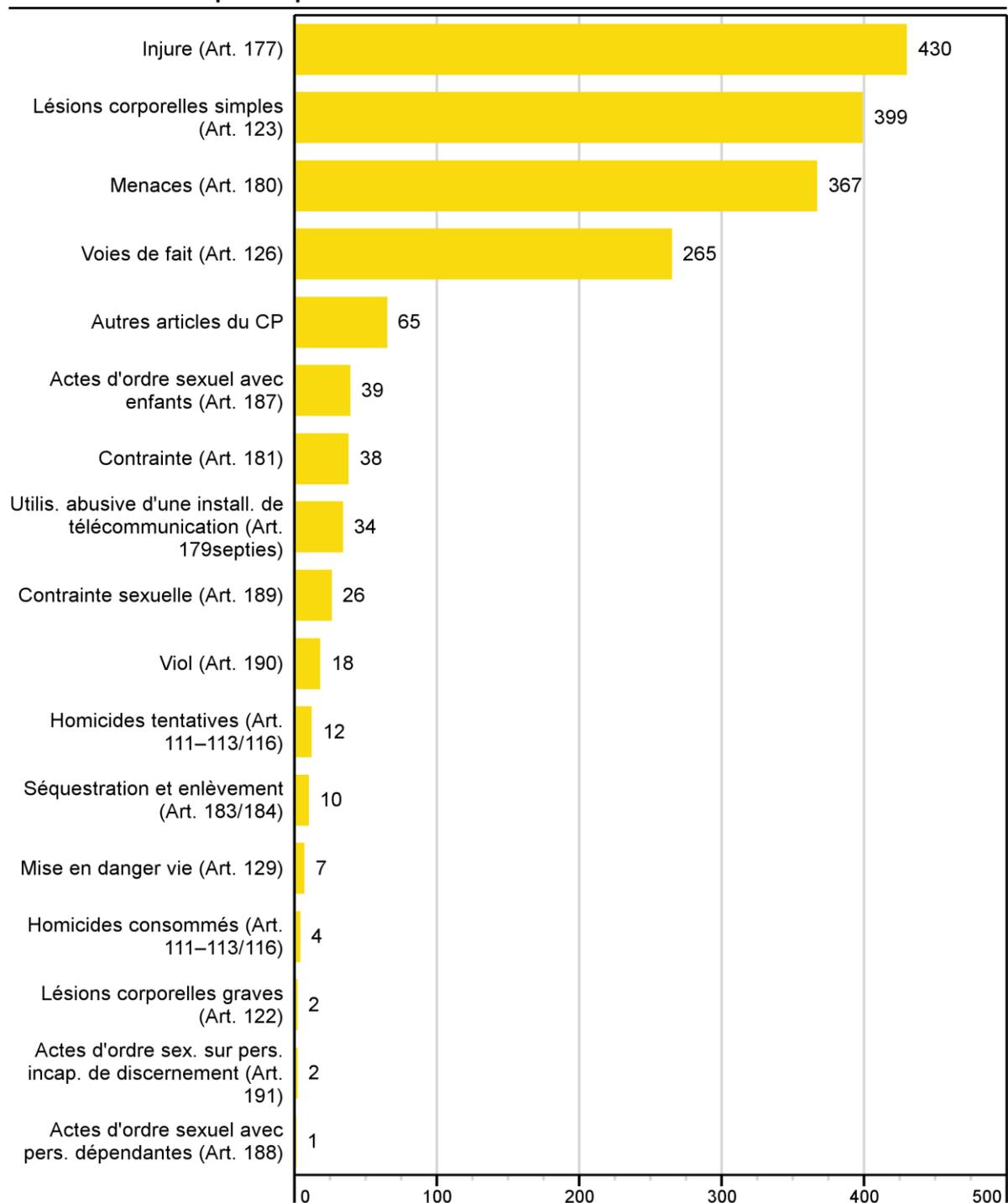
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2015	2016	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 765	1 719	-3%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	12	50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	2	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	461	399	-13%
Voies de fait (Art. 126)	253	265	5%
Mise en danger vie (Art. 129)	5	7	40%
Injure (Art. 177)	406	430	6%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	44	34	-23%
Menaces (Art. 180)	400	367	-8%
Contrainte (Art. 181)	56	38	-32%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	10	0%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	40	39	-3%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	1	1	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	26	30%
Viol (Art. 190)	12	18	50%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	2	–
Autres articles du CP ³	45	65	44%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions

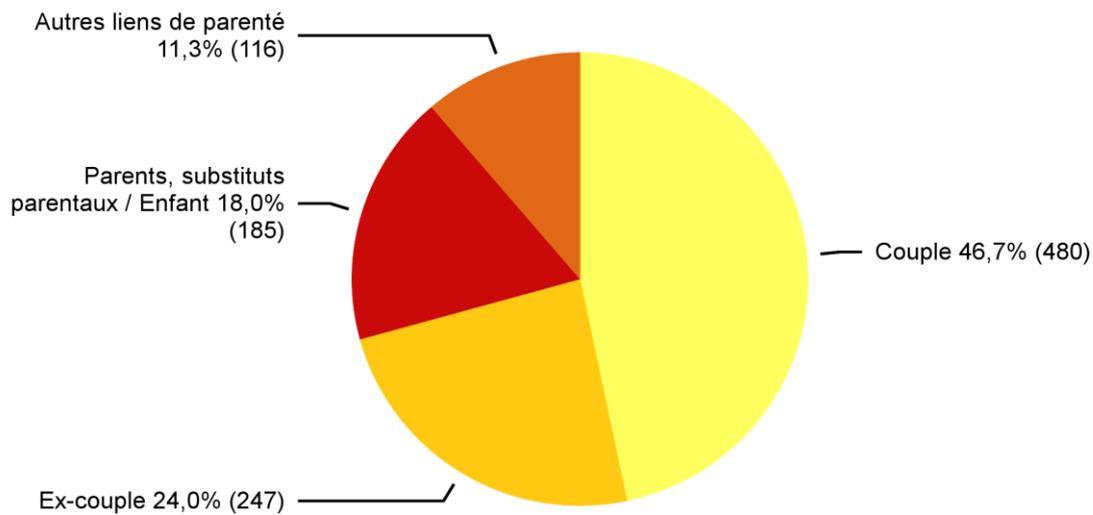
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 39% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

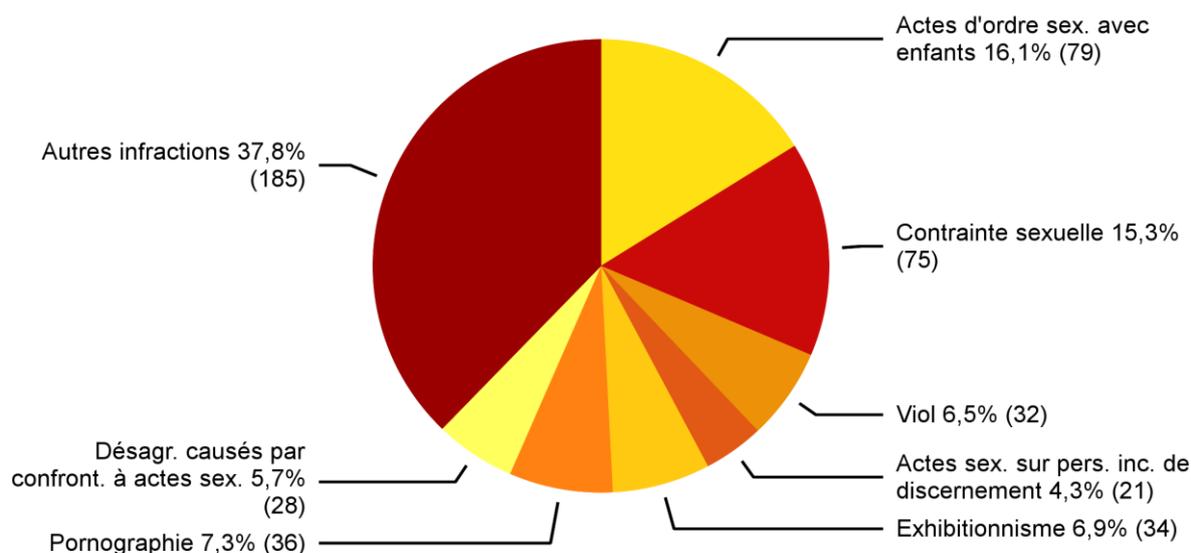
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

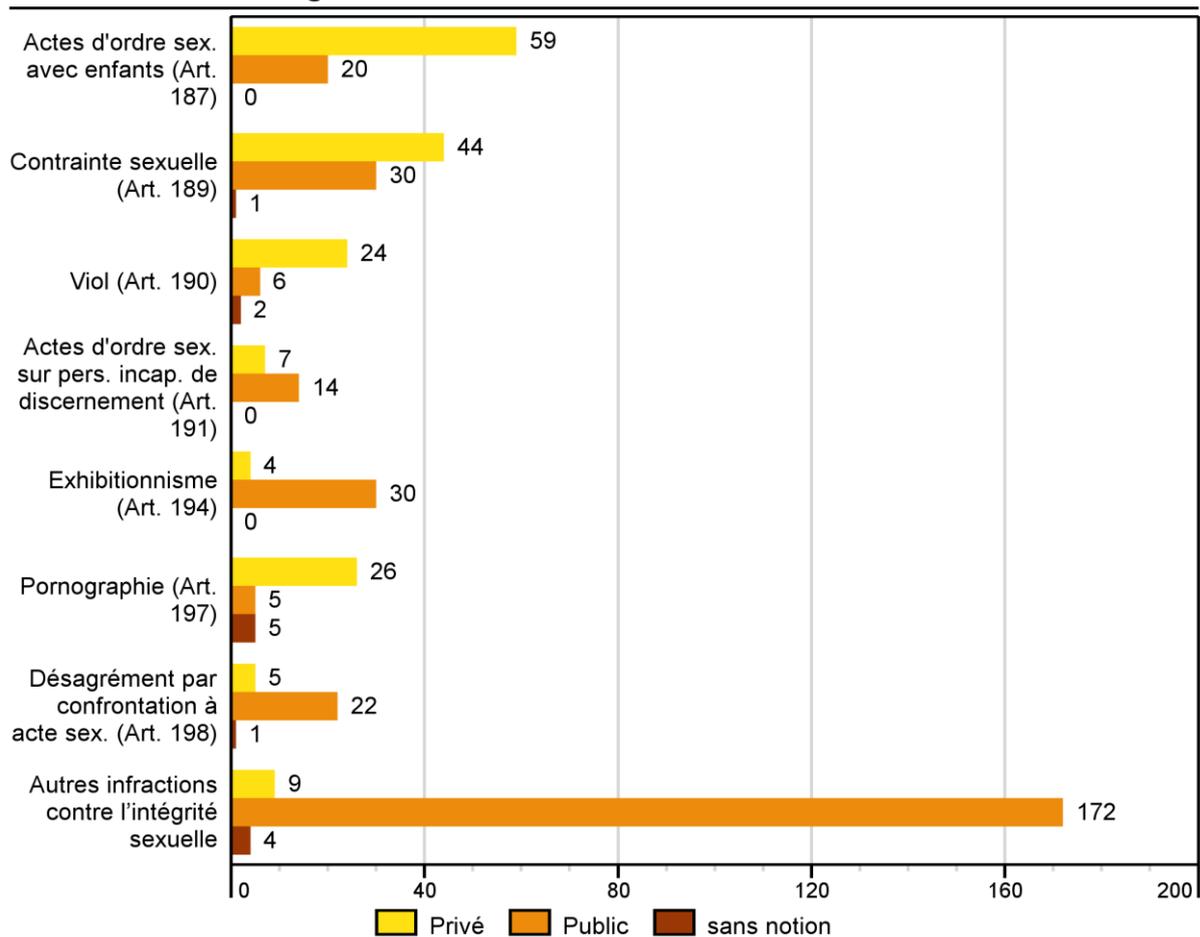
	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	517	85,9%	490	89,0%	-5%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	72	94,4%	79	86,1%	10%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	84	77,4%	75	81,3%	-11%
Viol (Art. 190)	35	77,1%	32	84,4%	-9%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	7	42,9%	21	90,5%	200%
Exhibitionnisme (Art. 194)	50	66,0%	34	76,5%	-32%
Pornographie (Art. 197)	29	96,6%	36	83,3%	24%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	42	59,5%	28	75,0%	-33%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	198	98,5%	185	99,5%	-7%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

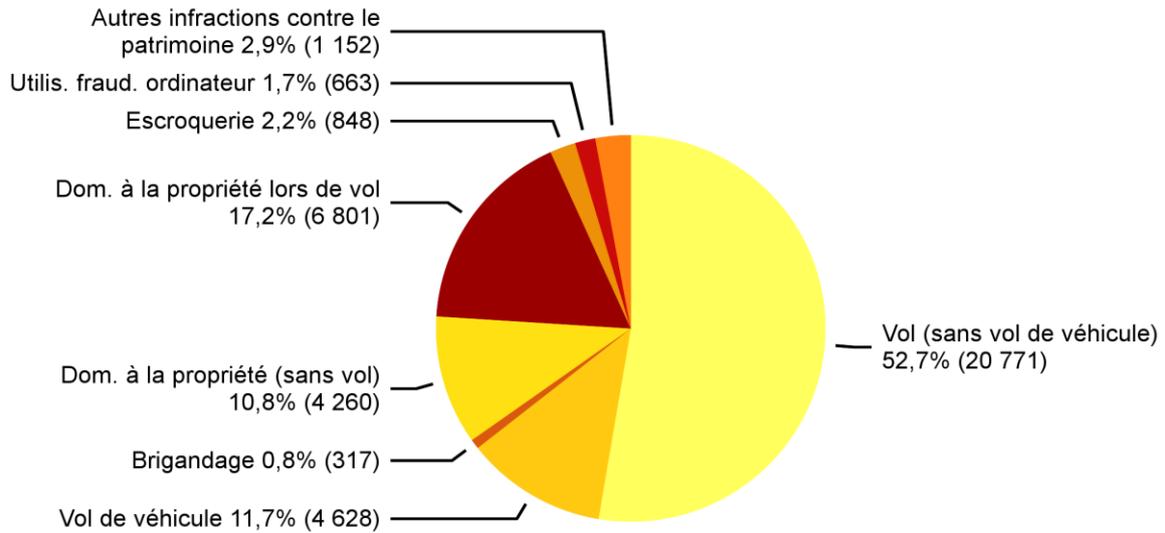
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	45 179	12,7%	39 440	13,8%	-13%
Apprpr. illégitime (Art. 137)	135	88,1%	120	87,5%	-11%
Abus de confiance (Art. 138)	217	93,1%	206	90,3%	-5%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	23 890	10,6%	20 771	11,0%	-13%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 722	3,2%	4 628	3,5%	-2%
Brigandage (Art. 140)	342	28,1%	317	33,4%	-7%
Soustraction de chose (Art. 141)	6	100,0%	4	75,0%	-33%
Soustraction de données (Art. 143)	31	38,7%	15	73,3%	-52%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	28	10,7%	18	33,3%	-36%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 487	12,6%	4 260	14,5%	-22%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	8 452	10,2%	6 801	11,9%	-20%
Escroquerie (Art. 146)	620	48,9%	848	46,7%	37%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	556	30,4%	663	20,8%	19%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	30	96,7%	39	100,0%	30%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	85	28,2%	196	20,4%	131%
Extorsion et chantage (Art. 156)	43	74,4%	38	78,9%	-12%
Gestion déloyale (Art. 158)	33	97,0%	44	95,5%	33%
Détournement de salaire (Art. 159)	26	100,0%	21	100,0%	-19%
Recel (Art. 160)	331	99,4%	281	98,9%	-15%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	7	100,0%	18	100,0%	157%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	68	100,0%	19	100,0%	-72%
Autres infractions contre le patrimoine	70	84,3%	133	95,5%	90%

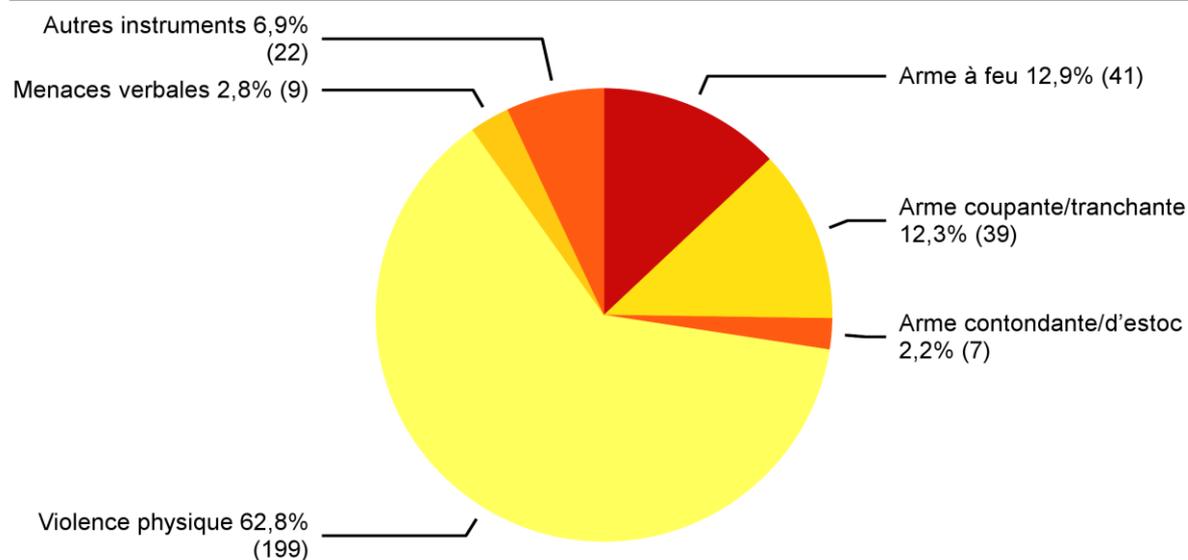
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	342	28,1%	317	33,4%	-7%
Arme à feu	45	64,4%	41	53,7%	-9%
Arme coupante/tranchante	57	24,6%	39	35,9%	-32%
Arme contondante/d'estoc	4	25,0%	7	0,0%	75%
Violence physique	213	22,1%	199	28,1%	-7%
Menaces verbales	10	0,0%	9	0,0%	-10%
Autres instruments	12	41,7%	22	63,6%	83%
Instrument inconnu	1	0,0%	0	-	-100%

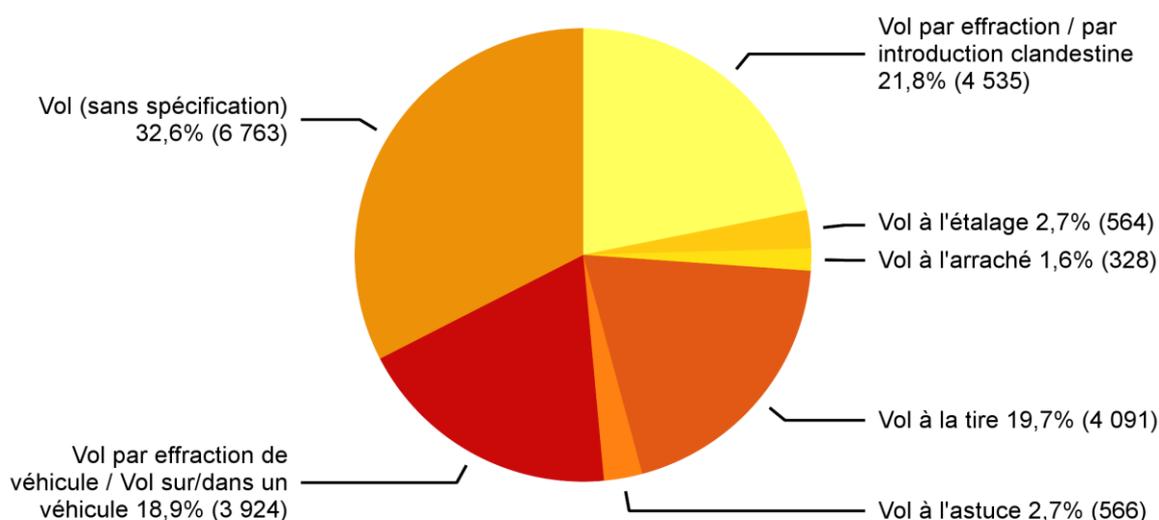
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	23 890	10,6%	20 771	11,0%	-13%
Vol (sans spécification)	7 521	10,5%	6 763	12,2%	-10%
Vol par effraction	4 944	11,7%	3 722	13,8%	-25%
Vol par introduction clandestine	803	9,6%	813	8,9%	1%
Vol à l'étalage	677	78,9%	564	77,0%	-17%
Vol à l'arraché	446	7,4%	328	4,9%	-26%
Vol à la tire	4 257	4,1%	4 091	3,2%	-4%
Vol à l'astuce	769	19,6%	566	21,4%	-26%
Vol par effraction de véhicule	2 948	3,8%	2 588	4,9%	-12%
Vol sur/dans un véhicule	1 525	5,0%	1 336	3,5%	-12%

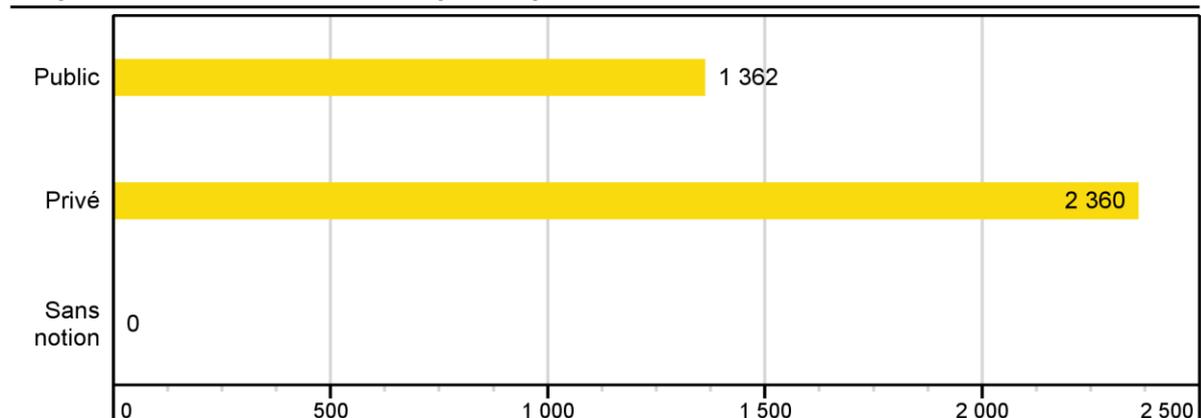
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

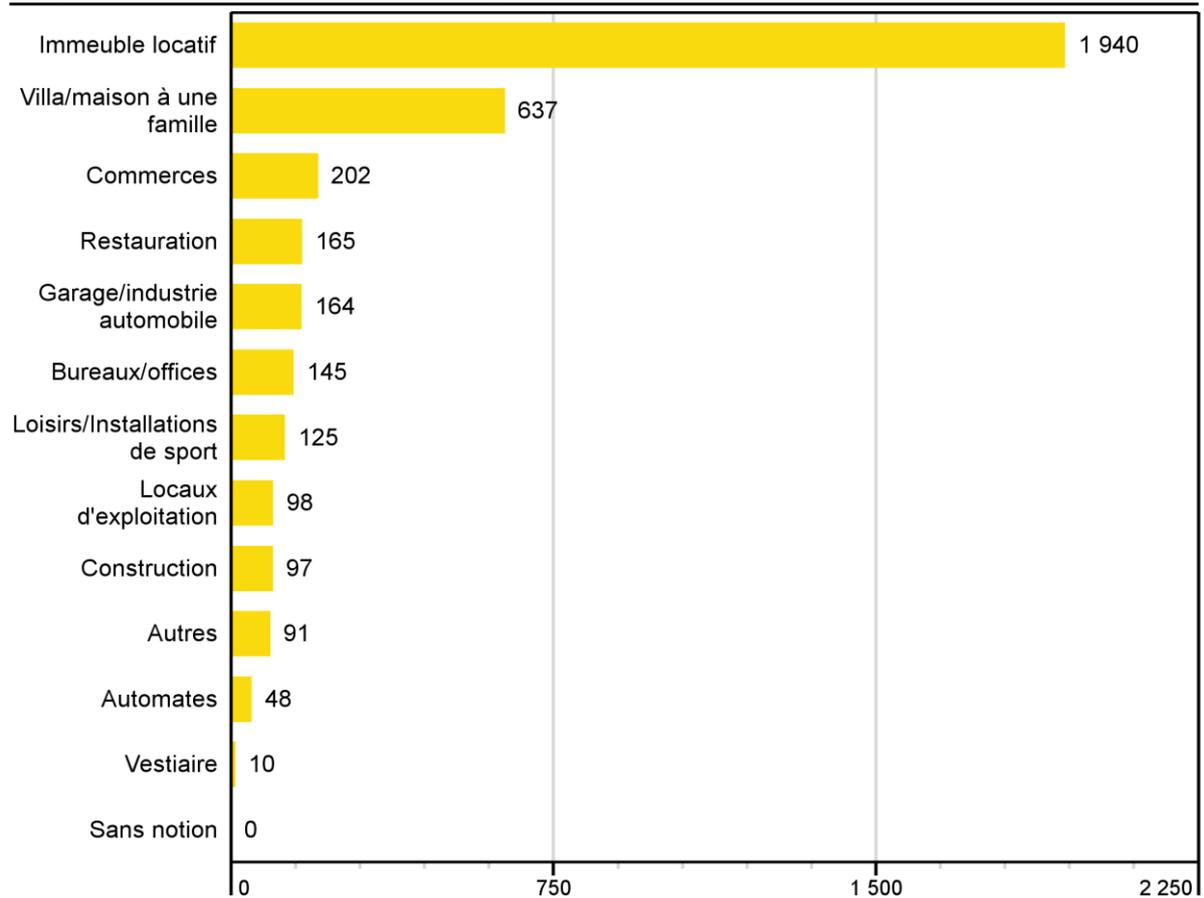
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

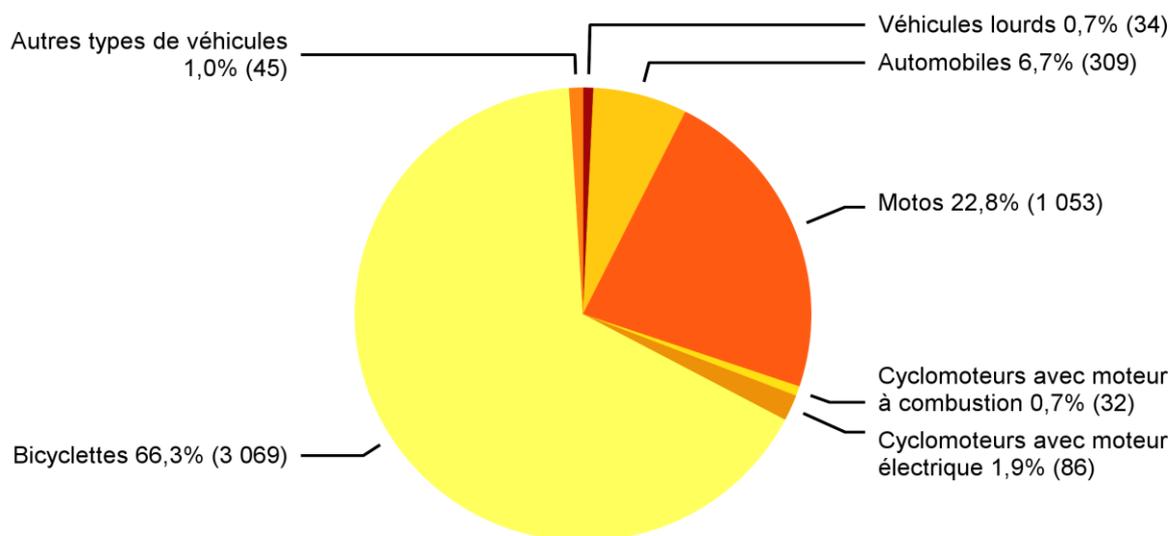
© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	4 722	3,2%	4 628	3,5%	-2%
Véhicules lourds	72	4,2%	34	2,9%	-53%
Automobiles	389	11,3%	309	16,5%	-21%
Motos	1 074	6,2%	1 053	7,2%	-2%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	30	13,3%	32	0,0%	7%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	69	2,9%	86	5,8%	25%
Bicyclettes	3 028	1,0%	3 069	1,0%	1%
Autres véhicules	60	0,0%	45	0,0%	-25%

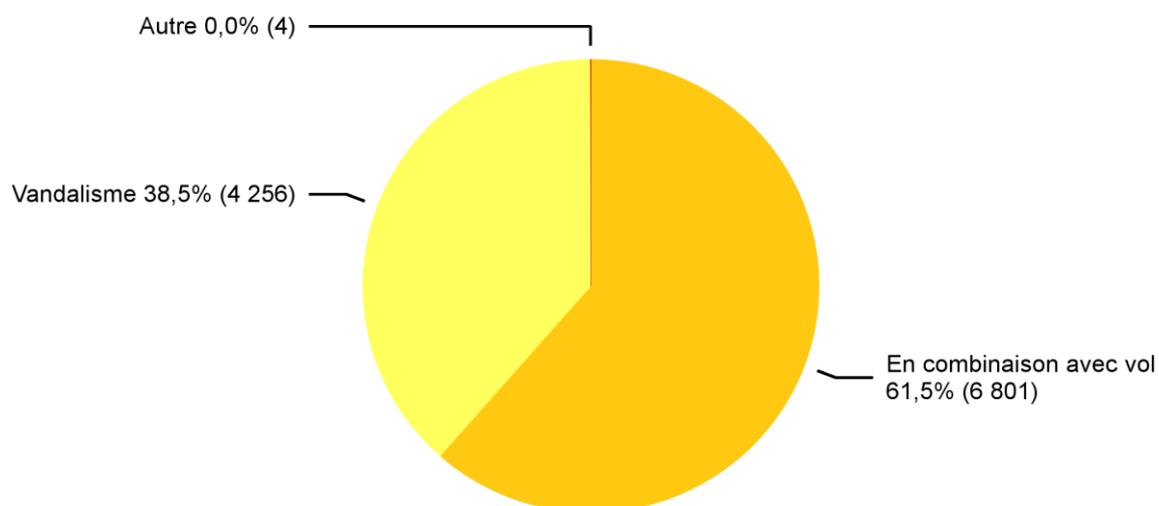
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

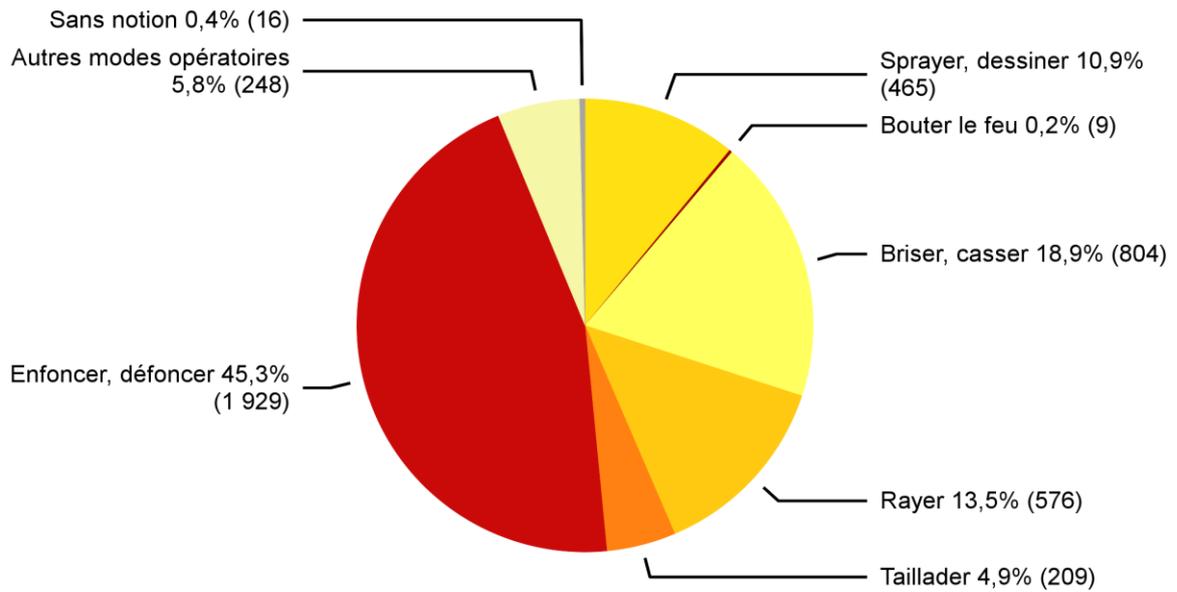
	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	13 939	11,2%	11 061	12,9%	-21%
En combinaison avec vol	8 452	10,2%	6 801	11,9%	-20%
Vandalisme	5 483	12,5%	4 256	14,5%	-22%
Autre	4	100,0%	4	75,0%	0%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 10.2.2017

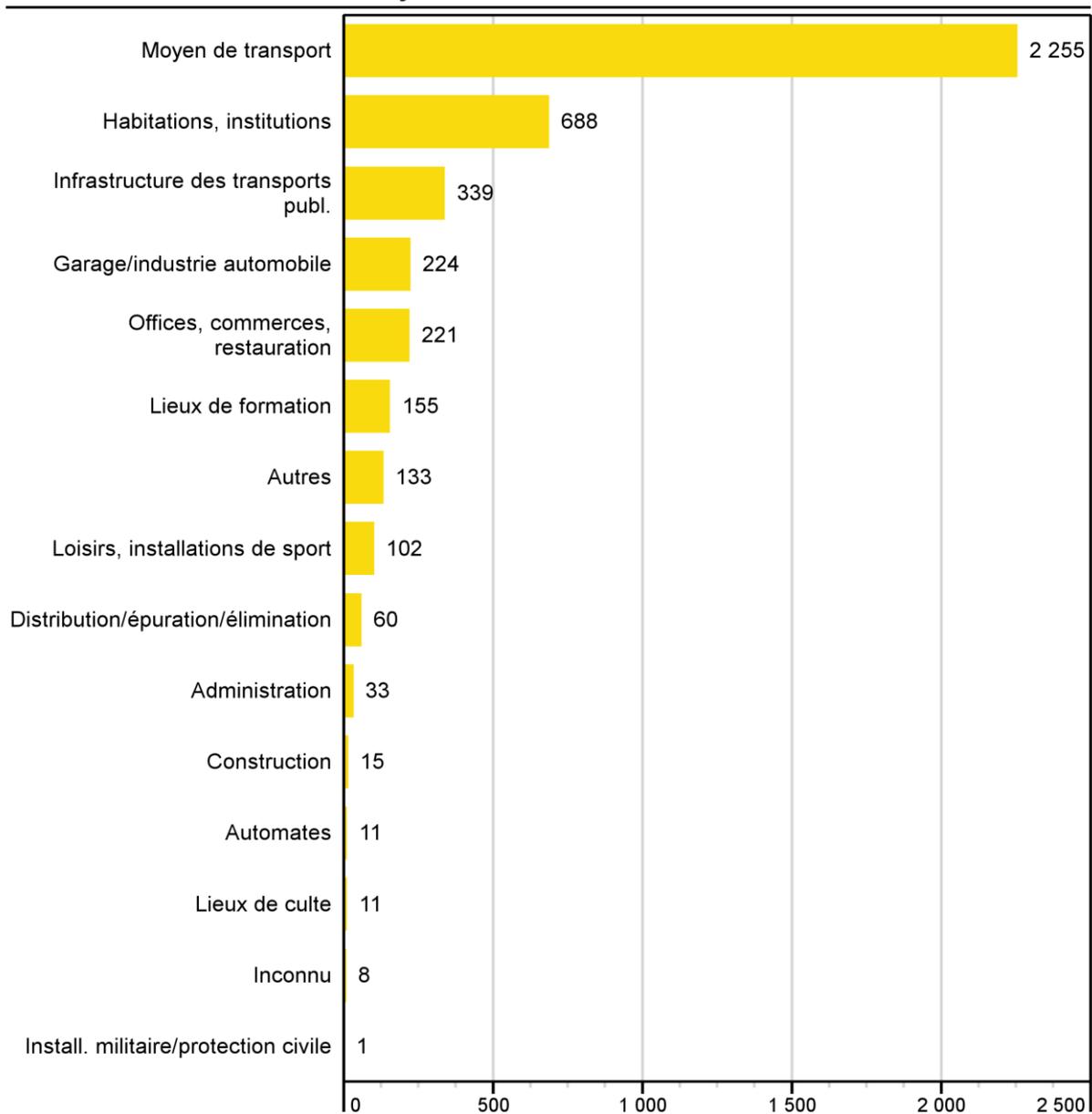
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

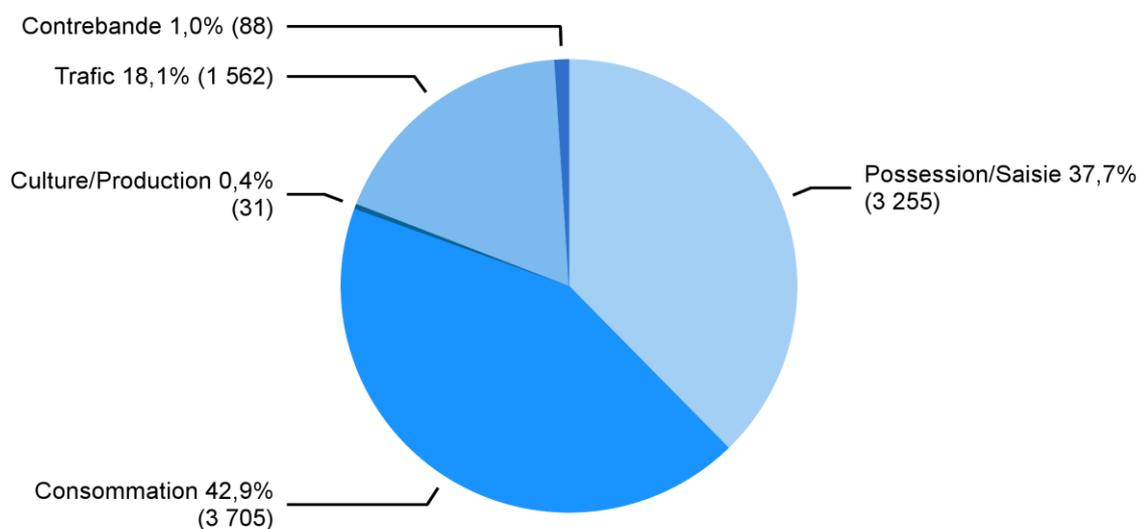
© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	9 250	99,6%	8 641	99,6%	-7%
Total possession/saisie	3 543	99,1%	3 255	99,2%	-8%
Possession/saisie contravention	1 796	99,7%	1 706	99,7%	-5%
Possession/saisie délit	809	98,5%	702	99,1%	-13%
Possession/saisie crime	938	98,4%	847	98,3%	-10%
Total consommation	3 905	100,0%	3 705	99,9%	-5%
Total culture/production	71	100,0%	31	100,0%	-56%
Culture/production contravention	26	100,0%	8	100,0%	-69%
Culture/production délit	27	100,0%	20	100,0%	-26%
Culture/production crime	18	100,0%	3	100,0%	-83%
Total trafic	1 653	99,6%	1 562	99,4%	-6%
Trafic délit	600	99,2%	566	99,5%	-6%
Trafic crime	1 053	99,9%	996	99,3%	-5%
Total contrebande	78	98,7%	88	100,0%	13%
Importation, exportation, transit délit	51	100,0%	64	100,0%	25%
Importation, exportation, transit crime	27	96,3%	24	100,0%	-11%

© OFS, Neuchâtel 2017

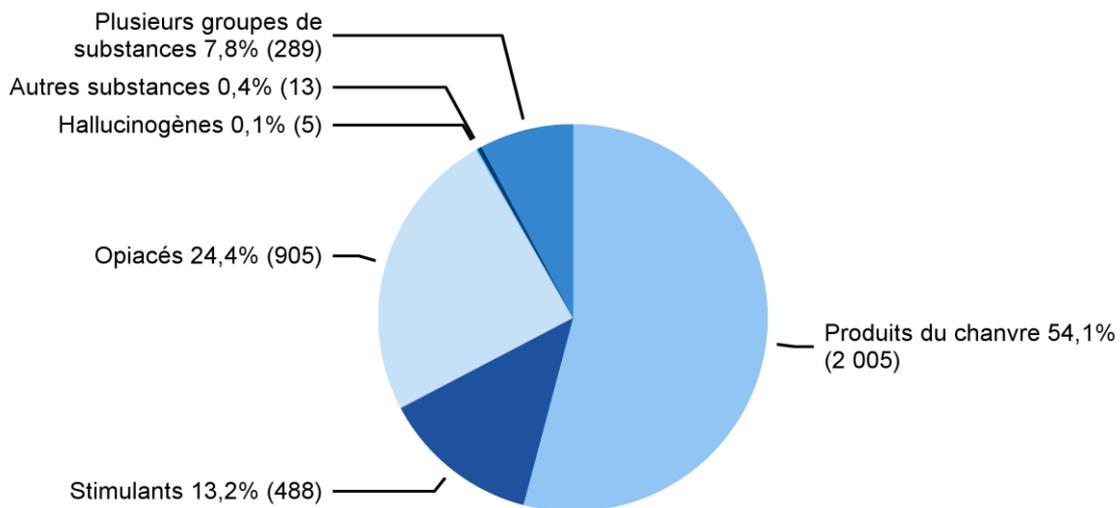
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2017

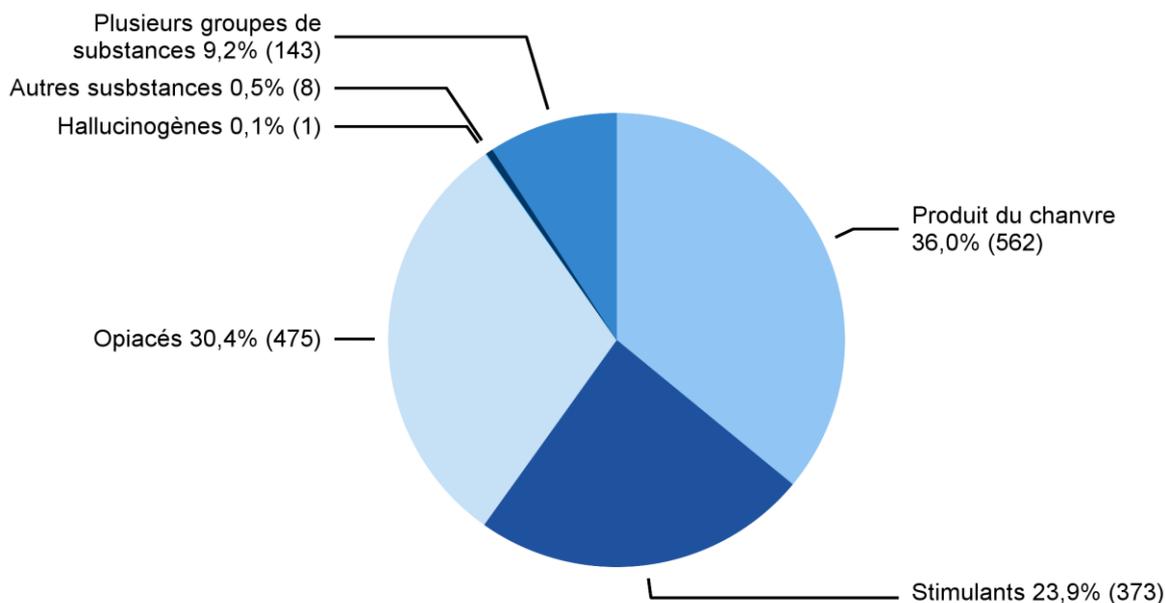
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	633	0	16	117	69	93	80	128	99	24	7	0
Étrangers	1 692	0	12	94	135	373	330	520	180	45	3	0
résidents	370	0	9	48	23	49	39	117	59	24	2	0
asile	106	0	1	5	14	33	24	25	4	0	0	0
autres	1 216	0	2	41	98	291	267	378	117	21	1	0
Suisseesses	109	0	3	19	5	17	10	20	25	8	2	0
Étrangères	122	0	1	11	1	24	26	37	18	4	0	0
résidents	53	0	1	7	0	10	5	17	9	4	0	0
asile	3	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0
autres	66	0	0	4	1	14	20	19	8	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	120	0	3	20	11	23	14	28	15	5	1	0
Étrangers	1 132	0	2	22	131	387	233	252	91	13	1	0
résidents	73	0	0	9	11	13	4	17	16	2	1	0
asile	79	0	0	4	12	29	8	21	5	0	0	0
autres	980	0	2	9	108	345	221	214	70	11	0	0
Suissesses	11	0	1	1	0	5	0	2	1	1	0	0
Étrangères	34	0	0	0	0	11	4	13	4	2	0	0
résidents	14	0	0	0	0	5	1	6	2	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	20	0	0	0	0	6	3	7	2	2	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	272	33	8	3	1	0	317
Suisses	160	17	3	0	0	0	180
Étrangers	112	16	5	3	1	0	137
résidents	53	12	4	1	1	0	71
asile	4	2	0	1	0	0	7
autres	55	2	1	1	0	0	59
Total adultes	2 497	352	134	88	89	12	3 172
Suisses	603	52	11	8	10	2	686
Étrangers	1 894	300	123	80	79	10	2 486
résidents	359	42	12	7	6	6	432
asile	96	31	10	3	5	0	145
autres	1 439	227	101	70	68	4	1 909

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	50	695	0,042	–	745
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	2	–	–	–	141
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	10	–	–	–	2 328
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	6	–	340,011	–	166
Haschisch	651	10	53,780	–	–
Huile de haschisch	2	–	0,001	30	–
Marijuana	1 214	14	117,071	–	157
Cannabinoïdes de synthèse	1	–	0,002	–	–
Stimulants					
Amphétamine	7	–	0,039	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	121	5 308	1,684	–	–
Khat	3	–	142,756	–	–
Feuilles de coca	1	–	0,404	–	–
Cocaïne	507	13	36,746	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	6	35	0,033	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	1	–	0,141	–	–
Opiacés					
Héroïne	660	1	33,090	–	–
Morphine-/héroïne-base	2	12	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	24	125	0,355	280	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	10	–	0,354	–	–
LSD	3	5	0,026	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	1	–	–	200	–
Autres substances stupéfiantes	5	121	0,016	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	34	785	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	120	–	–	–
Substances de coupage	16	–	9,253	–	–
Substance pas encore connue	2	31	–	–	–

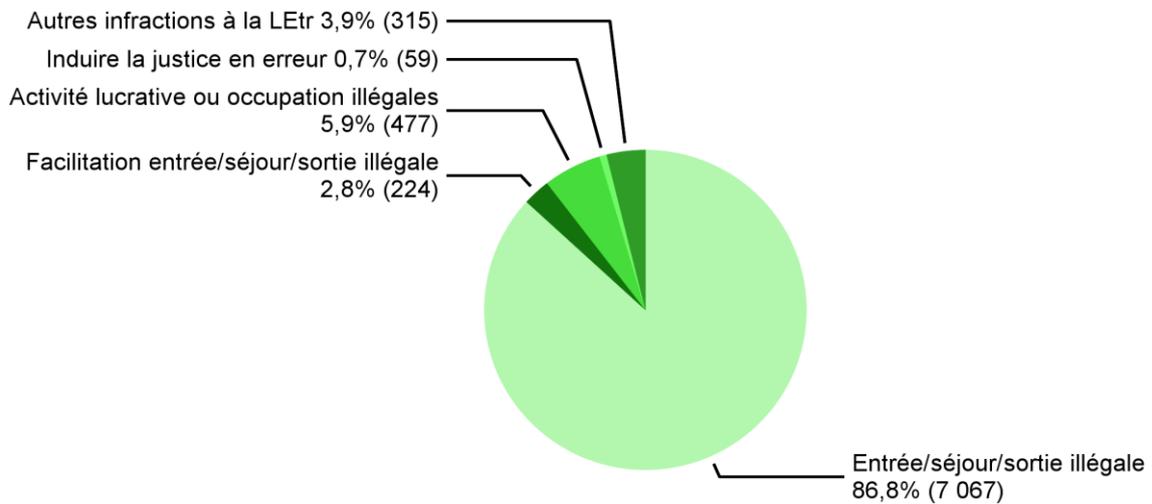
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	10 335	100,0%	8 142	100,0%	-21%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	9 200	100,0%	7 067	100,0%	-23%
Viol. des dispo. sur l'entrée	4 337	100,0%	3 023	100,0%	-30%
Séjour illégal	4 821	100,0%	4 003	100,0%	-17%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	20	100,0%	17	100,0%	-15%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	22	100,0%	24	100,0%	9%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	218	100,0%	224	99,6%	3%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	204	100,0%	211	99,5%	3%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	100,0%	3	100,0%	50%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	12	100,0%	10	100,0%	-17%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	511	100,0%	477	100,0%	-7%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	339	100,0%	338	100,0%	0%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	5	100,0%	0	–	-100%
Occupation d'étrangers non autorisée	157	100,0%	137	100,0%	-13%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	1	100,0%	–
Changement d'emploi sans autoris.	10	100,0%	1	100,0%	-90%
Total induire la justice en erreur	85	100,0%	59	100,0%	-31%
Fausses indications/dissimulation de faits	81	100,0%	55	100,0%	-32%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	100,0%	4	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	321	100,0%	315	100,0%	-2%
Non-respect assign. lieu de résidence	229	100,0%	260	100,0%	14%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	20	100,0%	10	100,0%	-50%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	69	100,0%	42	100,0%	-39%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	1	100,0%	–
Autres infractions à la LEtr	3	100,0%	2	100,0%	-33%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 29: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Code pénal (CP)	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 813	12 061	8 451	9 545	9 374	9 250	8 641
Loi sur les étrangers (LEtr)	4 218	5 511	6 721	8 967	9 313	10 335	8 142

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 30: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général du Code pénal	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938
Total vie et intégrité corporelle	2 468	2 248	2 084	2 039	2 076	2 110	2 093
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	6	7	6	3	4	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	38	23	42	25	30	32	55
Lésions corporelles graves (Art. 122)	38	34	32	25	28	33	21
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 283	1 209	968	1 109	1 095	1 188	1 135
Total patrimoine	49 617	60 716	55 009	48 195	44 033	45 179	39 440
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	29 274	37 794	33 647	28 879	26 032	23 890	20 771
dont vol par effraction	6 799	8 098	7 322	6 060	6 184	4 944	3 722
dont vol à l'arrachée	698	895	769	739	537	446	328
Vol de véhicule (Art. 139)	4 422	4 779	5 016	4 601	4 869	4 722	4 628
Brigandage (Art. 140)	552	563	546	576	355	342	317
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 551	7 118	6 163	5 960	5 261	5 487	4 260
Escroquerie (Art. 146)	396	517	437	559	565	620	848
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	22	25	36	31	43	38
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	237	190	214	125	77	93	63
Total honneur, domaine secret ou privé	1 232	1 145	1 124	1 217	1 280	1 514	1 611
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	206	167	195	170	183	209	271
Total liberté	6 476	6 700	6 121	5 471	5 526	6 770	6 132
Menaces (Art. 180)	994	853	827	816	867	979	1 035
Contrainte (Art. 181)	86	87	70	99	123	128	102
Traite d'êtres humains (Art. 182)	4	3	11	9	14	17	15
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	35	17	20	19	20	28	21
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	358	276	262	278	349	693	621
Total intégrité sexuelle	350	325	348	397	429	517	490
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	57	71	66	64	66	72	79
Viol (Art. 190)	41	35	47	33	45	35	32
Exhibitionnisme (Art. 194)	25	35	30	28	28	50	34
Pornographie (Art. 197)	27	24	19	42	31	29	36
Total danger collectif	164	224	189	131	172	189	135
Incendie intentionnel (Art. 221)	140	192	154	105	146	132	95
Total autorité publique	600	429	536	606	679	1 404	954
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	194	138	142	160	140	267	202
Total administration de la justice	149	107	131	126	128	141	131
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	44	26	31	22	22	19	30
Autres Code pénal	854	927	881	988	921	976	952

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Genève	33 371	41 365	34 736	30 267	27 558	30 226	26 609
Vernier	3 530	3 850	3 423	3 582	3 297	3 634	2 998
Carouge (GE)	3 292	3 285	3 013	2 614	2 540	2 520	2 290
Lancy	2 709	3 174	2 930	2 531	2 446	2 523	2 063
Meyrin	2 437	2 647	2 863	1 790	1 875	1 830	1 687
Le Grand-Saconnex	1 493	1 336	1 238	1 959	1 645	1 667	1 622
Thônex	1 351	1 348	1 157	1 228	1 226	1 397	1 266
Onex	1 544	1 440	1 391	1 227	1 283	1 361	1 030
Chêne-Bougeries	1 154	1 160	1 197	1 003	938	1 069	820
Versoix	907	903	915	864	771	872	795
Veyrier	663	732	857	793	733	695	759
Plan-les-Ouates	823	1 057	1 056	873	912	940	704
Chêne-Bourg	1 108	979	931	894	750	858	684
Bernex	629	629	761	703	588	698	552
Collonge-Bellerive	690	657	794	541	588	666	534
Satigny	224	256	295	394	469	517	417
Cologny	404	397	433	443	394	427	397
Confignon	353	329	440	365	293	263	300
Pregny-Chambésy	327	321	346	305	348	323	251
Puplinge	160	129	161	142	252	185	246
Bardonnex	172	158	191	195	149	157	245
Troinex	172	210	269	211	160	175	234
Perly-Certoux	250	254	250	272	205	311	231
Bellevue	302	295	256	268	217	235	223
Anières	162	150	200	277	237	213	163
Collex-Bossy	73	125	89	121	90	112	154
Meinier	148	114	100	125	137	170	148
Jussy	114	103	79	127	86	168	134
Genthod	204	173	191	168	252	153	119
Avusy	60	87	106	56	87	78	113
Corsier (GE)	166	148	187	167	149	136	110
Vandoeuvres	192	130	191	146	170	172	109
Dardagny	78	77	97	54	61	113	104
Avully	88	99	124	89	88	101	92
Choulex	64	33	65	86	80	86	86
Hermance	61	74	103	81	86	116	79
Gy	25	34	34	41	40	62	78
Chancy	66	96	63	58	72	80	62
Soral	41	31	77	26	31	36	61
Laconnex	30	43	47	17	47	31	49
Autres communes	2 273	4 393	4 767	4 067	3 894	3 424	3 320

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 32: Code pénal: infractions par commune

4.1.4 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions à la LStup⁴	11 813	12 061	8 451	9 545	9 374	9 250	8 641
Total possession/saisie	4 641	5 325	3 343	3 672	3 494	3 543	3 255
Possession/saisie contravention	3 273	4 476	2 217	2 272	1 898	1 796	1 706
Possession/saisie délit	743	326	562	824	975	809	702
Possession/saisie crime	625	523	564	576	621	938	847
Total consommation	5 655	5 719	3 826	4 430	4 239	3 905	3 705
Total culture/production	80	53	60	46	79	71	31
Culture/production contravention	27	19	11	19	41	26	8
Culture/production délit	29	24	37	21	31	27	20
Culture/production crime	24	10	12	6	7	18	3
Total trafic	1 401	952	1 200	1 364	1 539	1 653	1 562
Trafic délit	435	179	334	403	587	600	566
Trafic crime	966	773	866	961	952	1 053	996
Total contrebande	36	12	22	33	23	78	88
Importation, exportation, transit délit	12	5	12	21	14	51	64
Importation, exportation, transit crime	24	7	10	12	9	27	24

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.5 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Genève	8 297	8 463	5 632	6 355	6 439	6 519	6 342
Vernier	637	534	221	346	587	622	380
Thônex	532	580	501	429	372	324	251
Lancy	313	214	202	287	216	195	246
Meyrin	145	255	352	101	83	114	202
Carouge (GE)	410	481	207	159	284	200	178
Bardonnex	382	430	507	632	352	146	163
Le Grand-Saconnex	259	217	198	491	236	210	159
Onex	139	137	104	134	171	166	95
Chêne-Bougeries	93	110	64	49	48	71	76
Versoix	74	57	27	71	78	79	76
Plan-les-Ouates	42	42	57	51	52	125	61
Chêne-Bourg	95	82	59	56	65	58	57
Perly-Certoux	35	31	32	64	47	46	44
Bernex	49	56	58	50	41	51	40
Veyrier	80	67	32	17	30	41	32
Bellevue	15	17	6	25	18	28	24
Satigny	16	23	9	2	13	18	22
Cologny	25	44	29	21	30	17	21
Confignon	19	27	21	10	12	31	18
Collonge-Bellerive	8	24	11	25	15	19	17
Genthod	8	4	3	19	9	20	14
Collex-Bossy	6	6	7	7	4	8	12
Anières	6	28	13	37	12	14	11
Corsier (GE)	4	8	20	1	19	1	10
Avully	5	4	6	3	3	7	9
Avusy	2	4	0	2	10	3	8
Chancy	2	6	2	8	4	2	7
Cartigny	2	8	0	0	0	0	6
Puplinge	12	6	6	22	20	6	5
Choulex	4	4	0	2	2	0	4
Jussy	4	26	14	4	13	9	4
Pregny-Chambésy	10	30	17	23	6	26	4
Dardagny	9	4	7	5	0	11	3
Hermance	0	0	2	6	0	0	3
Troinex	15	8	3	18	43	11	3
Céligny	2	0	0	7	0	2	1
Aire-la-Ville	2	0	0	0	0	4	0
Gy	0	0	0	0	0	0	0
Laconnex	0	0	0	0	0	2	0
Autres communes	55	24	22	6	40	44	33

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.6 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général infractions à la LEtr	4 218	5 511	6 721	8 967	9 313	10 335	8 142
Total entrée/séjour/sortie illégaux	3 326	4 995	6 074	8 107	8 370	9 200	7 067
Violation des dispositions sur l'entrée	1 096	2 184	2 595	3 056	3 238	4 337	3 023
Séjour illégal	2 215	2 790	3 472	5 034	5 106	4 821	4 003
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	13	17	5	11	14	20	17
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	4	2	6	12	22	24
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	190	88	135	225	210	218	224
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	81	47	97	190	191	204	211
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	37	16	4	3	2	2	3
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	72	25	34	32	17	12	10
Total activité lucrative ou occupation illégaux	402	250	357	420	496	511	477
Exercer une activité lucrative sans autoris.	269	149	224	274	312	339	338
Procurer une activité lucrative sans autoris.	46	23	15	2	9	5	0
Occupation d'étrangers non autorisée	86	75	114	142	169	157	137
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	1	2	3	1	6	0	1
Changement d'emploi sans autoris.	0	1	1	1	0	10	1
Total induire la justice en erreur	4	7	9	20	75	85	59
Fausse indications/dissimulation de faits	4	5	7	16	72	81	55
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	2	2	4	3	4	4
Total autres infractions à la LEtr	296	171	146	195	162	321	315
Non-respect assign. lieu de résidence	252	138	95	151	98	229	260
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	20	16	31	16	11	20	10
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	18	15	15	28	50	69	42
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	1	1	0	0	0	1
Autres infractions à la LEtr	6	1	4	0	3	3	2

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.7 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Genève	2 430	3 578	4 615	6 485	6 846	7 716	5 612
Le Grand-Saconnex	369	233	121	779	319	334	371
Thônex	107	198	207	237	260	385	356
Vernier	204	138	262	268	438	499	330
Meyrin	389	683	660	113	158	162	274
Carouge (GE)	105	108	136	144	179	212	172
Lancy	100	86	107	203	228	190	170
Perly-Certoux	27	27	62	46	87	67	96
Bardonnex	83	84	98	82	89	96	94
Chêne-Bougeries	47	42	76	44	63	91	91
Chêne-Bourg	35	50	37	51	72	74	76
Versoix	25	16	36	41	66	25	62
Onex	39	45	47	84	72	81	55
Veyrier	33	31	31	53	59	28	53
Bernex	15	19	28	30	29	24	27
Satigny	10	7	4	3	13	10	25
Plan-les-Ouates	23	22	34	35	56	71	24
Troinex	4	10	6	10	13	13	23
Collex-Bossy	9	11	13	12	12	10	22
Cologny	22	20	7	23	17	16	22
Puplinge	24	9	5	25	23	4	18
Pregny-Chambésy	23	10	22	37	43	19	17
Collonge-Bellerive	13	18	8	41	36	25	15
Bellevue	14	9	13	13	47	22	13
Anières	11	12	12	30	10	26	12
Corsier (GE)	2	7	11	8	6	1	12
Genthod	12	4	9	7	8	32	12
Presinge	0	2	0	2	3	9	8
Vandoeuvres	1	1	4	8	11	2	8
Choulex	3	7	1	4	1	3	6
Avully	2	1	4	0	1	2	5
Chancy	0	2	1	3	5	0	5
Confignon	8	0	10	14	13	12	5
Jussy	3	1	1	5	2	10	4
Aire-la-Ville	0	2	0	3	1	2	3
Avusy	0	1	0	3	0	2	2
Soral	0	4	2	5	8	1	2
Dardagny	0	0	1	1	1	2	1
Hermance	1	4	3	3	0	2	1
Laconnex	0	0	0	0	0	0	1
Autres communes	25	9	27	12	18	55	37

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 36: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.8 Infractions de violence

Infractions de violence

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violence	4 303	3 934	3 700	3 736	3 612	3 927	3 807
Violence grave (exercée)	123	102	131	95	107	106	114
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	44	29	49	31	33	36	61
Homicides avec arme à feu	8	7	13	3	3	6	18
Homicides avec arme coupante/tranchante	26	18	29	23	19	19	31
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	2	0	1	2
Homicides avec violence physique	4	1	5	2	8	7	3
Homicides autre instrument	6	2	2	1	3	2	3
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	1	4
Lésions corporelles graves (Art. 122)	38	34	32	25	28	33	21
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	13	15	11	3	1	4	5
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	1	1	0	1	3	2
Lés. corp. graves avec violence physique	10	11	9	14	22	20	10
Lés. corp. graves autre instrument	13	7	9	7	4	5	4
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	2	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	1	5	0	1	0
Viol (Art. 190)	41	35	47	33	45	35	32
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	4	2	1	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 160	2 957	2 717	2 789	2 607	2 799	2 620
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 283	1 209	968	1 109	1 095	1 188	1 135
Voies de fait (Art. 126)	554	456	367	461	505	511	512
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	27	50	32	30	51	34	37
Participation à agression (Art. 134) ⁵	371	369	517	279	245	212	218
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	552	559	544	575	354	341	317
Contrainte (Art. 181)	86	87	70	99	123	128	102
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	1	0	2	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	35	17	20	19	20	28	21
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	1	0	0	0	4	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	58	71	57	56	74	84	75
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	194	138	142	160	140	267	202
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 020	875	852	852	898	1 022	1 073
Menaces (Art. 180)	994	853	827	816	867	979	1 035
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	26	22	25	36	31	43	38

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 37: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.9 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violences domestiques	1 653	1 399	1 282	1 438	1 566	1 765	1 719
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	1	2	1	1	2	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	4	6	2	3	8	12
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	9	4	2	4	2	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	478	454	390	427	409	461	399
Voies de fait (Art. 126)	251	193	165	204	266	253	265
Mise en danger vie (Art. 129)	4	2	2	1	2	5	7
Injure (Art. 177)	279	256	233	317	337	406	430
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	51	47	35	37	34	44	34
Menaces (Art. 180)	433	317	314	332	336	400	367
Contrainte (Art. 181)	31	34	27	39	50	56	38
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	13	8	11	1	8	10	10
Actes sexuels enfant (Art. 187)	17	13	23	22	25	40	39
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	1	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	18	11	9	8	26	20	26
Viol (Art. 190)	13	9	19	6	11	12	18
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	1	2	1	3	0	2
Autres articles du CP ⁶	50	40	40	38	51	45	65

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 38: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.10 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total patrimoine⁷	49 639	60 750	55 080	48 195	44 033	45 179	39 440
Apprpr. illégitime (Art. 137)	54	44	87	102	92	135	120
Abus de confiance (Art. 138)	253	197	238	259	200	217	206
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	29 274	37 794	33 647	28 879	26 032	23 890	20 771
Vol de véhicule (Art. 139)	4 422	4 779	5 016	4 601	4 869	4 722	4 628
Brigandage (Art. 140)	552	563	546	576	355	342	317
Soustraction de chose (Art. 141)	8	6	11	4	3	6	4
Soustraction de données (Art. 143)	8	11	27	16	11	31	15
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	26	20	20	41	18	28	18
Dom. à la propriété (Art. 144)	6 551	7 118	6 163	5 960	5 261	5 487	4 260
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 844	8 377	7 522	5 792	5 458	8 452	6 801
Escroquerie (Art. 146)	396	517	437	559	565	620	848
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	439	560	517	625	508	556	663
Filouterie d'auberge (Art. 149)	51	25	44	31	26	30	39
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	93	99	90	112	72	85	196
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	22	25	36	31	43	38
Gestion déloyale (Art. 158)	49	33	33	24	25	33	44
Détournement de salaire (Art. 159)	72	54	43	32	32	26	21
Recel (Art. 160)	232	294	350	358	346	331	281
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	12	9	12	10	13	7	18
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	198	158	173	97	54	68	19
Autres infractions contre le patrimoine	79	70	79	81	62	70	133

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 39: Infractions contre le patrimoine

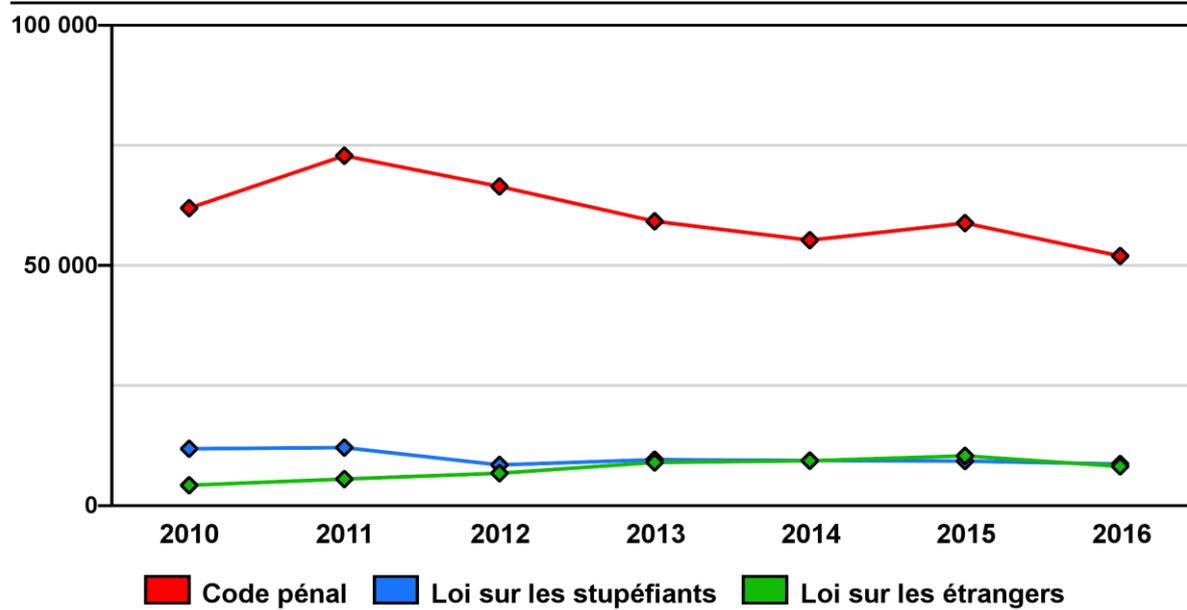
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

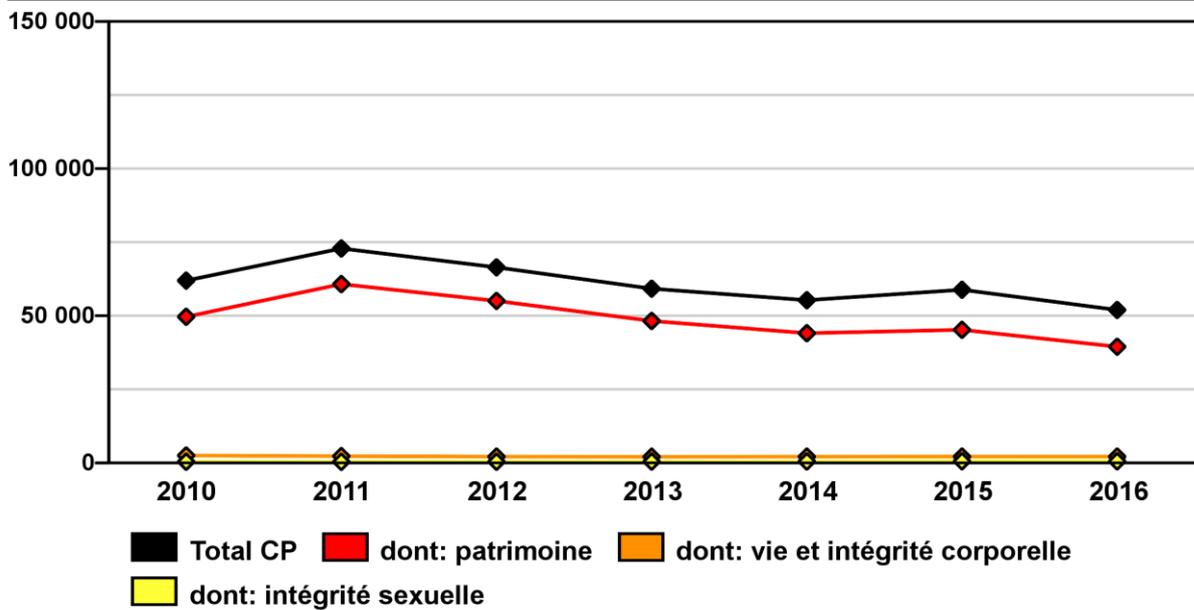
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2017

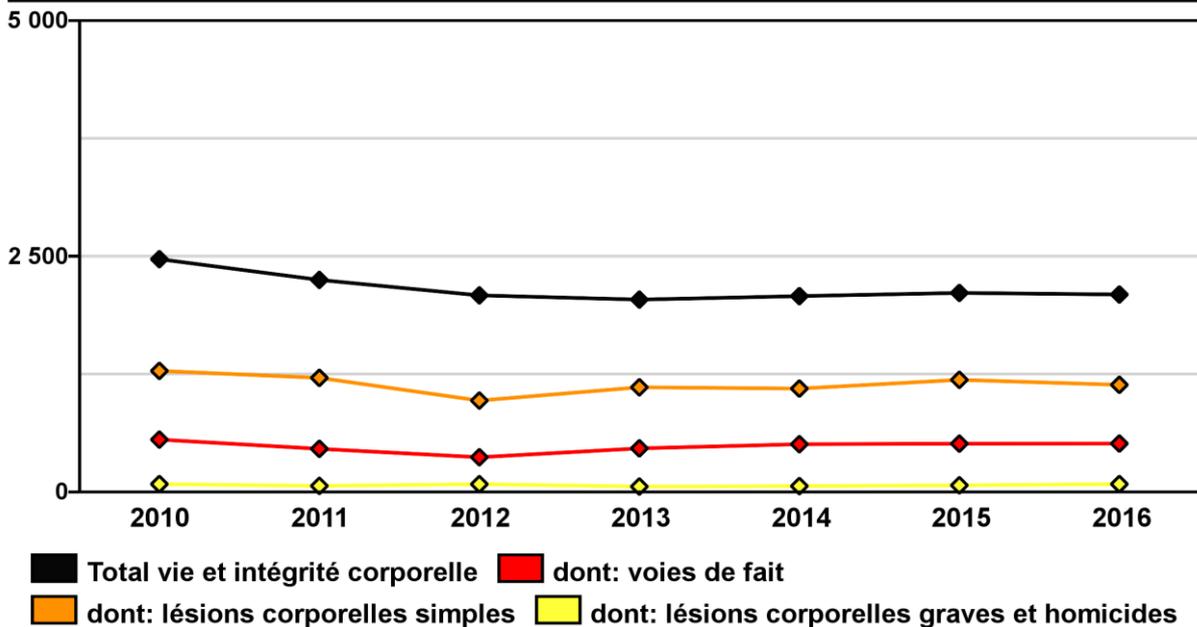
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2017

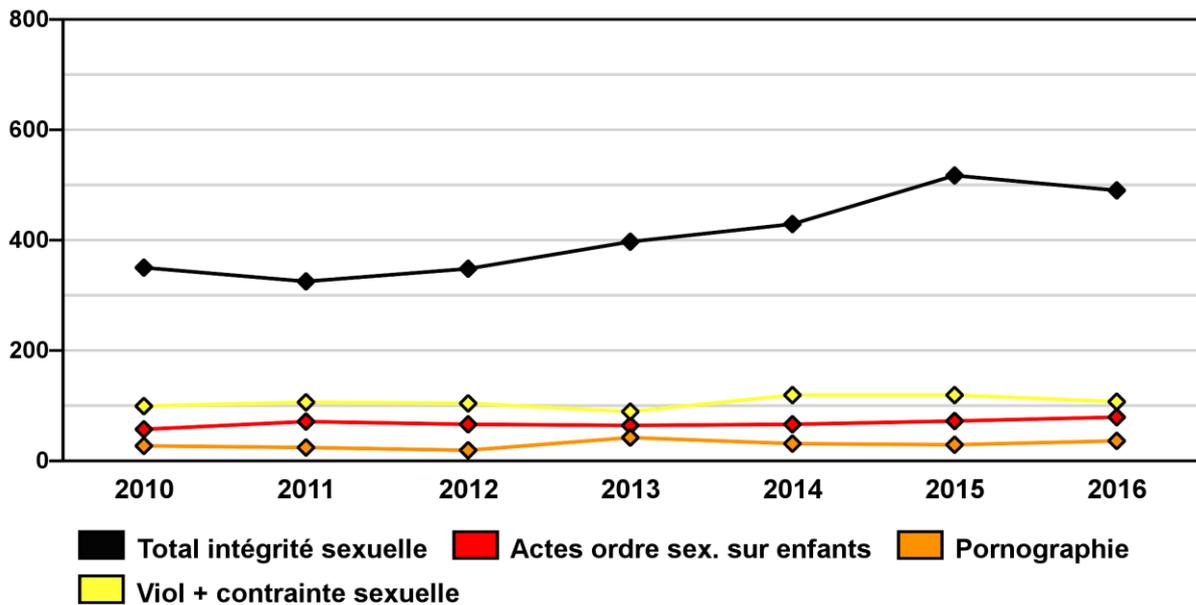
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2017

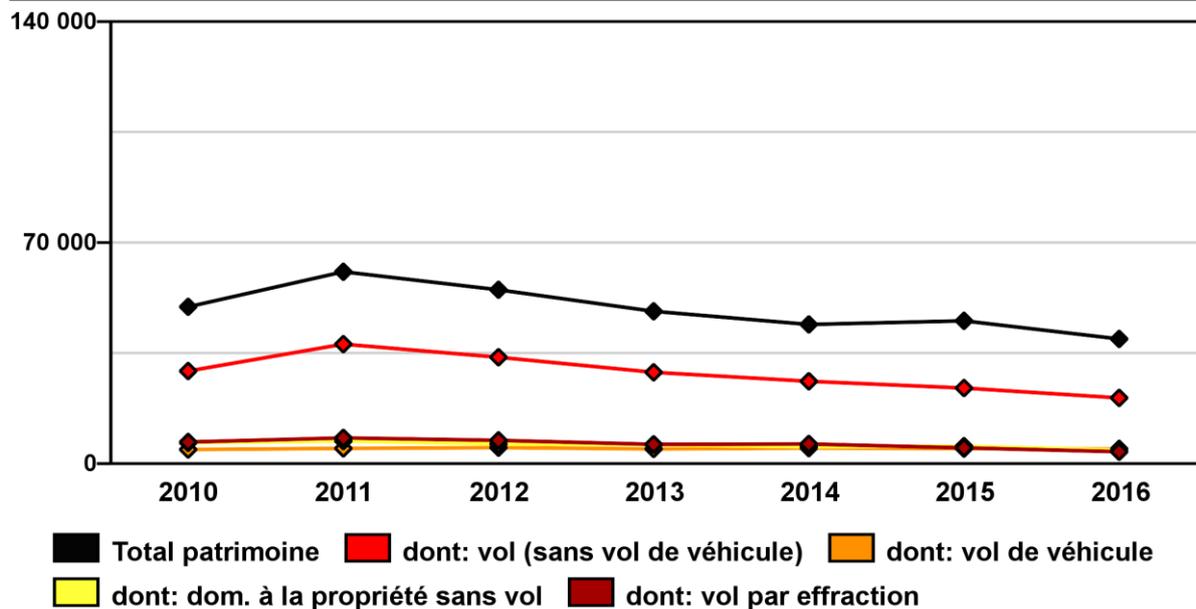
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2017

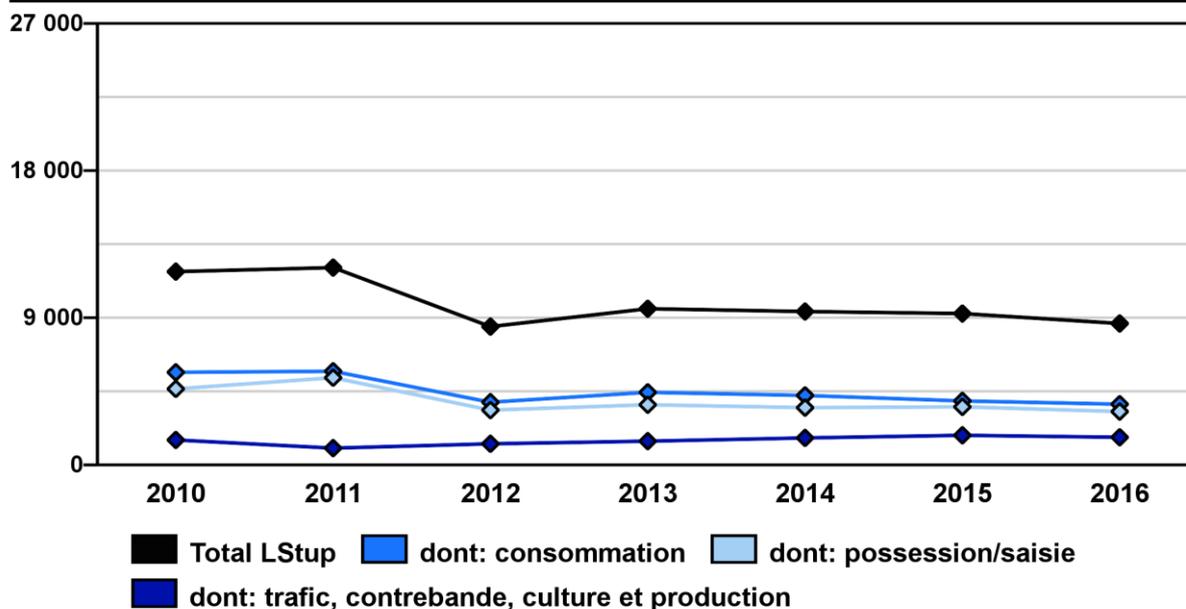
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)

Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général	22 968	96,4%	22 449	96,4%	-2%
Total loi sur la circulation routière (LCR)	22 839	96,4%	22 356	96,3%	-2%
Total Ordonnance sur les chauffeurs (OTR 1)	21	100,0%	12	100,0%	-43%
Violation des règles de circulations (Art. 90)	13 756	98,8%	13 122	98,4%	-5%
dont contraventions	12 493	99,1%	11 144	99,4%	-11%
dont délits	1 255	96,3%	1 969	93,1%	57%
dont crimes	8	100,0%	9	100,0%	13%
Incapacité de conduire et opposition etc. (Art. 91)	1 793	99,2%	1 839	99,6%	3%
dont ébriété	1 466	99,2%	1 546	99,7%	5%
dont autres motifs d'incapacité (drogue, médicaments, maladie)	186	100,0%	179	98,9%	-4%
Infractions en cas d'accident (Art. 92)	601	86,7%	664	91,7%	10%
dont accident avec blessés/issue mortelle	36	52,8%	39	48,7%	8%
Sécurité du véhicule (Art. 93)	2 071	99,4%	1 601	98,9%	-23%
Vol d'usage (Art. 94)	37	97,3%	58	100,0%	57%
dont véhicules à moteur	30	96,7%	49	100,0%	63%
dont véhicules non motorisés	7	100,0%	9	100,0%	29%
Conduite sans permis de conduire (Art. 95)	1 969	99,5%	1 938	99,6%	-2%
Usage abusif de permis et de plaques (Art. 96)	752	98,8%	946	99,3%	26%
Détérioration, déplacement ou enlèvement de signaux (Art. 97)	684	23,7%	1 114	54,8%	63%
Déplacement de signal/marque sans autorisation (Art. 98)	45	100,0%	120	98,3%	167%
Autres contraventions (Art. 99)	1 131	99,1%	954	98,8%	-16%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 40: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2016. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués. Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus

importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	13
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	15
Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18
Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 9: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	26
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	32
Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions	34
Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	41
Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	51
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	52
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
Tableau 29: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 30: Infractions selon la loi	56
Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
Tableau 32: Code pénal: infractions par commune	58
Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	60
Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers	61
Tableau 36: Loi sur les étrangers: infractions par commune	62
Tableau 37: Infractions de violence	63
Tableau 38: Infractions de violences domestiques	64
Tableau 39: Infractions contre le patrimoine	65
Tableau 40: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions	70

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	12
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	14
Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	16
Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	18
Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20
Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	29
Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	30
Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	30
Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	33
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	37
Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
Figure 21: Brigandage selon l'instrument.....	40
Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	41
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	42
Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	44
Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	45
Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire.....	46
Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	47
Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	54
Figure 33: Infractions selon la loi	66
Figure 34: Code pénal: sélection de titres.....	67
Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle	68
Figure 37: Infractions contre le patrimoine.....	68
Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	69